L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

70e ANNEE (7e SÉRIE)
N° 21. — 26 MAI 1960

NOTES DE SPIRITUALITÉ

SOMMAIRE

I. SAINT VINCENT DE PAUL. — 1. A. Dodin, *S. Vincent de Paul et la charité*. — 2. F. Combaluzier, *Bibliographie de S. Vincent*. — 3. S. Vincent de Paul : *Entretiens aux missionnaires*. — 4. L. Cognet, *Saint Vincent de Paul* (Texte et légendes). — 5. R. P. Chalumeau, *La vie et l'âme de S. Vincent de Paul : Textes choisis*. — 6. J. Delarue, *Sainteté de M. Vincent*. — 7. L. Chaigne, *S. Vincent de Paul*. — 8. Yvonne Estienne, *Sur la route avec Monsieur Vincent*. — 9. André Frossard, *Votre très humble serviteur, Vincent Depaul*. — 10. R. Sabatier, *S. Vincent de Paul*. — 11. Jean Mauduit, *S. Vincent de Paul*. — 12. DD. Hesbert et Bertaud, *Spiritualité de l'action, à l'école de Monsieur Vincent*. — 13. Ch. Gielen, *La charité demeure*.

II. SAINT JEAN-MARIE VIANNEY. — 14. *Ars. Journées sacerdotales du Centenaire*. — 15. *La Tradition sacerdotale*. — 16. *La confidente du Curé d'Ars :* (Catherine Lassagne). — 17. Jolinon, *Le curé d'Ars vu par un paysan de son temps*.

III. SAINT FRANÇOIS D'ASSISE. — 18. Fr. Weyerganz, *S. François d'Assise : Sa vie* (selon S. Bonaventure). — 19. M. Lekeux, *Voie raccourcie de l'amour divin*. — 20. Gobry, *Mystiques franciscains*. — 21 et 22. Esser et Grau, *La conversion du cœur. Pour le Royaume*. — 23. J. Chabannes, *S. Antoine de Padoue*. — 24. G. Duhamelet, *Lucchèsé, premier tertiaire franciscain*. — 25. Steph. Piat, *S. Pierre d'Alcantara*. — 26. M. Lekeux, *J'ai crié vers Assise*. — 27. *Les routes d'Europe au XIIIe siècle* (Chroniques franciscaines).

I. — S. VINCENT DE PAUL

1. — Pour une introduction générale aux diverses questions que soulèvent la vie, les écrits, les œuvres de saint Vincent de Paul, le volume du R. P. A. Dodin, *S. Vincent de Paul et la charité*, donnera pleine satisfaction [1], non seulement par son honnêteté historique, mais aussi par le charme d'un style qui « chante et enchante », pour reprendre et lui appliquer une formule dont il use en parlant des écrits du Saint.

L'intention du P. D. est « de retrouver Monsieur Vincent au complet et vivant ». Dans ce but, est retracé à grands traits le tableau des événements auxquels il fut mêlé, de ses activités et de ses fondations (p. 5-56). Pour finir, on dresse « sommairement un compte de ses services » :

Entre 1628 et 1660, 13 ou 14 mille ordinands avaient participé aux *Exercices*. La seule maison de St-Lazare (à Paris) avait donné près d'un millier de missions. 20 mille retraitants avaient été hébergés à St-Lazare ou aux Bons-Enfants. Près de 10 mille enfants avaient été arrachés à une mort certaine. Des centaines de milliers de pauvres avaient été secourus... Le Saint avait introduit une nouvelle forme de vie religieuse. Il avait été un des plus habiles et peut-être le meilleur des réformateurs du clergé. Son action s'était étendue aux religieux qu'il avait encouragés et à l'épiscopat qu'il avait épuré. Il avait redonné à la prédication le bon goût, un peu de simplicité, en un mot le ton et le sens de l'Évangile (p. 56).

Et son œuvre était durable. Elle traversa les révolutions du XVIIIe et du XIXe siècle, en s'adaptant aux besoins successifs.

Malgré les lois de séparation, les deux guerres mondiales et la persécution qui sévit dans les pays d'obédience marxiste, la Congrégation de la Mission, en 1960, compte 3925 prêtres, environ 980 étudiants, 430 novices, 530 coadjuteurs, 70 novices coadjuteurs, soit 5965 membres dont une trentaine d'évêques.

La Compagnie des Filles de la Charité compte, en 1960, 4211 établissements et près de 45.000 sujets. Elle représente 1/20e des religieuses du monde entier (p. 85).

Le Saint n'a pas, comme tant d'autres, laissé d'exposé didactique de sa doctrine spirituelle. Son influence formatrice résultait de l'exemple de sa vie et des conseils toujours concrets et pratiques qu'il donnait à ses fils et à ses filles dans les *Conférences* qu'il leur adressait en communauté, et dans les avis personnels qu'il leur distribuait oralement ou par lettres. Il insistait surtout sur l'union au Christ pour le servir dans son corps mystique, sur l'utilité de l'expérience, sur l'obéissance et l'humilité, sur le dévouement aux œuvres d'assistance et l'estime des pauvres. Il voulait qu'à l'attachement aux traditions, l'on joignît une grande initiative pour bien réaliser ce qui était exigé par l'obéissance (p. 59-104).

Tout ceci est éclairé par un choix de textes (p. 105-142), empruntés au « Directoire spirituel » et aux notes prises par les auditeurs et auditrices des *Conférences*.

Les historiens auront à lire attentivement les « Questions disputées » (date de naissance de Vincent ; réalité ou légende de la captivité en Barbarie (Tunis) ; « conversion » du Saint). Ils utiliseront la « Chronologie » (p. 152-175), établie sur quatre colonnes parallèles : 1° biographie ; 2° événements politiques ; 3° religieux et 4° littéraires ; ils consulteront la bibliographie (p. 177-181), l'iconographie (p. 182-185), avec six portraits du Saint, qui s'ajoutent aux nombreuses illustrations réparties dans tout ce livre, aussi agréable à lire qu'il est solide, instructif et vivifiant pour la piété.

* *

[1] André DODIN [lazariste]. **Saint Vincent de Paul et la charité.** 188 p. (12 × 18), 450 fr. Collection « Maîtres spirituels ». — Paris, Edit. du Seuil, 1960.

2. — Nous devons à la bienveillance du R. P. Combaluzier, de la Congrégation de la Mission, les indications suivantes sur les Œuvres de saint Vincent de Paul qui ont été éditées et sont *actuellement en vente*; nous pensons rendre service à nos lecteurs en leur communiquant cette liste.

L'édition fondamentale des Œuvres de saint Vincent, base de tous les travaux qui l'ont suivie est celle du P. P. Coste (1920-1925), en 14 volumes in-8, sur papier alfa, chez Gabalda. Elle comprend 8 volumes de Correspondance ; 4 de Conférences ; un de Documents et un de Tables générales (250 NF.). — A Paris (95, rue de Sèvres, maison généralice des Lazaristes) ,on trouve en 2 volumes les *Conférences aux Missionnaires*, reproduction sur papier ordinaire de la typographie des tomes XI et XII de l'édition Coste (les deux volumes pris ensemble, 10 NF.).

Le volume unique de Dodin sur papier bible annoncé ci-dessous a le même contenu, en format plus commode et en présentation plus soignée.

De leur côté, les Filles de la Charité (140, rue du Bac, Paris-VII[e]) ont publié en un seul volume les *Conférences aux Sœurs* (qui correspondent aux tomes IX-X de Coste) sur papier bible (9 NF. relié, 1943). De ce dernier volume, il existe plusieurs traductions : espagnole par Mgr Carmelo Ballester (en vente : 140, rue du Bac) : italienne, par Marina ; anglaise par Léonard ; polonaise par Kurtyka, etc. Une traduction allemande est en préparation.

* *

3. — Les *Entretiens spirituels* de Saint Vincent de Paul adressés aux Prêtres de la Mission sont, avec les *Entretiens* aux Filles de la Charité, la fleur des écrits de ce saint.

Le R. P. Dodin vient de donner des premiers une édition nouvelle portative qui rassemble tout ce qui avait été publié par le P. Coste et y ajoute même quelques inédits [2].

Une double introduction rappelle que nous avons ici non pas précisément des *écrits* du Saint, mais ce qu'on aurait appelé au Moyen Age des *reportages*. M. Vincent parlait familièrement à ses fils. Ceux-ci, clandestinement, prenaient des notes, les complétaient et les mettaient au net : et ce sont ces notes qui sont publiées sous le nom d'*Entretiens*. Le saint présidait encore les « *Conférences du mardi* » auxquelles assistaient également d'autres prêtres. Il demandait aussi à ses disciples de *rendre compte de leurs oraisons* et faisait ses remarques à ce sujet. Enfin le *chapitre* des coulpes lui procurait une nouvelle occasion de faire des recommandations. Tout cet ensemble est publié par le P. Dodin dans l'ordre chronologique, qui était le seul acceptable et qui permet de suivre le progrès de la pensée (p. 37-855). Viennent ensuite des *Fragments* de même origine (p. 859-985), des *Paroles*, reparties d'allure plus libre (p. 889-1019), *des Avis et maximes* et deux *Annexes* (p. 1035-1086).

Cet assemblage en ordre didactique dispersé peut cependant être utilisé grâce à deux travaux de M. Dodin : une *Introduction* (p. 19-34) et cinq *Tables* (p. 1089-1179), notamment une *Table doctrinale* (p. 1099-1126 ; en caractères plus petits, imprimée sur deux colonnes) qui donne une synthèse de la spiritualité du Saint, tandis qu'une table onomastique (p. 1127-1158) sera la bienvenue pour les historiens.

* *

4. — Parmi les ouvrages suscités par le centenaire de saint V. de P. (mort le 27 septembre 1660), l'un des plus brillants est certainement celui que publie Desclée de Brouwer [3].

Ce qui attire tout d'abord l'attention, ce sont les illustrations, reproduisant par photographie : portraits du Saint et des personnages avec lesquels il fut en rapports ; vues des lieux qu'il parcourut ; paysages ; plans anciens ou état actuel des villes et villages ; documents intéressant ses diverses activités en témoignant des mœurs du temps, etc. C'est tout le début du grand siècle qui défile ainsi sous les yeux émerveillés du lecteur, ou apitoyés devant l'affreuse condition des pauvres gens, galériens, malades, paysans, soldats, etc. Le choix de ces documents et l'habileté des prises de vues et des procédés de reproduction font de ce volume une belle œuvre d'art.

Quant au texte, soit qu'il accompagne ces images en les expliquant, soit qu'il déroule l'histoire suivie des activités et des œuvres du Saint, il est de Louis Cognet, historien qui a prouvé par plusieurs travaux antérieurs sa maîtrise dans la connaissance de la vie religieuse de la première moitié du XVII[e] siècle. Sans dispenser de l'étude d'ouvrages plus complets et d'allure plus scientifique, le résumé concis et vivant donné ici permet de connaître les événements et le caractère d'un des plus grands Saints qui honorent l'Eglise, la France et même l'humanité entière.

* *

5. — Dans la collection « Textes pour l'histoire sacrée », que dirige Daniel-Rops, paraît un excellent ouvrage sur **saint Vincent de Paul** [4]. Il s'ouvre par une biographie du Saint, écrite avec talent par Daniel-Rops lui-même (p. VII-XXXVII). Tout le reste de l'ouvrage reproduit des textes écrits par l'illustre Saint. Le R. P. Chalumeau a choisi ces divers morceaux et les a répartis sous deux titres · 1° Textes sur la vie du Saint (p. 1-181) qui groupent les renseignements donnés *dans ses écrits* sur les événements et les emplois de sa longue existence ; 2° Textes spirituels (p. 185-263), choix de « Conférences » et de « Lettres » où se dévoile la vie intérieure dont vivait ce modèle des prêtres et qu'il désirait voir imiter par ses disciples, prêtres, religieux ou personnes séculières.

Tous ces morceaux sont tirés des *Œuvres complètes* publiées par le R. P. Coste (14 vol. ; 1920-1925) ; toutes les références renvoient à cette édition. La répartition entre biographie et doctrine spirituelle ne doit pas donner le change : il y a presque autant de leçons à recueillir pour la vie

[2] Saint Vincent de Paul. **Entretiens spirituels aux missionnaires.** Textes réunis et présentés par André Dodin, C. M., supérieur du Grand Séminaire de Troyes. 1179 p. (11 × 17) ; sur papier bible ; broché, 25 NF. ; relié, 35 NF. — Paris, Edit. du Seuil, 1960.

[3] **Saint Vincent de Paul.** Texte et légendes. de Louis Cognet. 190 photos de Léonard von Matt ; 245 p. (y compris les pages hors-texte), (17 × 24), 24 NF., 1959.

[4] **La vie et l'âme de saint Vincent de Paul.** Textes choisis par le R. P. Chalumeau, lazariste 300 p. (11,5 × 18), 1000 fr. — Paris, A. Fayard, 1959.

intérieure dans la première partie que dans la seconde. De nombreux titres aident le lecteur. Mais l'absence de notes, et surtout de table font que ce volume sera à utiliser pour la lecture spirituelle plutôt que pour l'étude.

* *

6. — En même temps que le précédent paraissait un volume de M. Delarue sur un plan analogue [5]. La première partie (p. 11-69) est une biographie rédigée par M. D. sous ce titre : « Une vie menée par Dieu ». La seconde partie « Une sainteté ouverte à tous » (p. 73-215) est la principale. Elle groupe les citations en dix chapitres, avec de nombreux sous-titres et la référence de chaque morceau à l'édition de Coste et avec une simple table des matières, mais bien détaillée. Les citations sont bien choisies, mais plus morcelées que dans le livre du P. Chalumeau. Par son format et son impression aérée, l'ouvrage de M. Delarue est, lui aussi et avant tout, un bon livre de lecture spirituelle, où abondent non seulement les conseils très pratiques concernant les Filles de la Charité, mais aussi les recommandations de fine psychologie surnaturelle données aux supérieurs des maisons lazaristes et aux prêtres leurs collaborateurs.

* *

7. — Le volume de M. Chaigne [6], écrit dans ce style simple et pondéré qui nous plaît tant dans cet auteur, est un *récit de la vie* du petit berger des Landes qui devint un homme influent sur son temps, fondateur d'œuvres solides et durables, grand ami des pauvres et des malheureux, bien à son aise pourtant dans les conseils royaux, réformateur du clergé, et surtout un très grand Saint.

C'est à montrer dans son héros la *croissance de cette sainteté* et le développement de son *apostolat*, ses vertus, ses initiatives, ses œuvres, si parfaitement convenables à son temps et *modèles pour le nôtre*, que s'est attaché M. Chaigne. Sous la concision d'un récit alerte, on perçoit aisément les sources historiques dont s'inspire l'auteur. Les citations proprement dites sont assez rares, mais choisies avec un goût très sûr. On sourira du *lapsus calami* (p. 93) qui fait subrepticement de Richelieu « le futur successeur de Mazarin ».

L'éditeur a bien soigné la présentation. Il nous offre, au début de l'ouvrage un cahier de dix tableaux et documents anciens reproduits photographiquement. D'apparence modeste ce volume peut cependant devenir un cadeau apprécié.

* *

8. — L'ouvrage d'Y. Estienne, *Sur la route avec M. Vincent* n'est pas une biographie complète, mais une étude d'âme [7].

Après une préface du R. P. Chalumeau, C. M. et une déclaration d'intention de l'auteur, vingt pages (15-35) suffisent à M^lle^ E. pour esquisser le cadre biographique de son héros. Elle passe ensuite à l'étude de son caractère, de ses vertus, de son activité, de sa spiritualité, de sa charité envers le prochain. Elle retrace alors les deux fondations durables : celle des Filles de la Charité, faite avec la collaboration de M^lle^ Legras, et celle des Prêtres de la Mission, qui fut la première et la plus centrale de ses œuvres. Un dernier chapitre (le XI^e^) nous montre saint Vincent de Paul imitable, et de fait imité par Raoul Follereau, encore vivant, qu'on a appelé « le ministre des finances des pauvres », et encore le « Frère universel » qui s'est voué, entre beaucoup d'autres œuvres, à la réhabilitation sociale et à la guérison des lépreux, en s'inspirant de l'esprit et des méthodes de saint Vincent.

Yv. Estienne s'est attachée particulièrement à dégager les pensées maîtresses de la spiritualité du « grand Saint du grand siècle ». Le point culminant en est la *conformité à la volonté de Dieu sur nous*, qui nous apparaît par les indications providentielles, par les événements qui ne dépendent pas de nous, par exemple une obédience imprévue, une maladie, un échec, l'appel d'une misère à soulager immédiatement, etc. De la sorte toute la vie spirituelle se *simplifie*, comme celle de Jésus qui a consisté à faire à chaque instant tout ce qu'il plaisait à son Père de lui demander. Un second aspect majeur de la spiritualité du Saint est l'importance du caractère sacerdotal que doit prendre, même dans la piété des simples fidèles, l'union de nos âmes, de nos travaux, de nos souffrances à ceux de Jésus, spécialement à son sacrifice du Calvaire reproduit *pour nous* sur nos autels et donnant toute leur valeur à nos propres sacrifices. Enfin notre auteur a le souci constant de nous montrer à quel point saint Vincent a été et demeure un modèle *pour nous*, pour *notre temps*, pour les moyens *actuels* de secourir la misère *présente* autour de nous ou dans les contrées éloignées. Ce saint est un chef de file, non seulement pour ses fils et ses filles, mais pour tous, avec cette particularité qu'il n'y a guère d'œuvres sociales, même de celles dont nous sommes si fiers parce que nous les croyons découvertes et réalisées par nous (par exemple le reclassement des prisonniers et des clochards, les diverses assurances et jusqu'à la sécurité sociale), qui n'aient été méditées et réalisées par lui, avec un sens pratique et une prudence dont nous pourrions, aujourd'hui encore, utilement nous inspirer.

On voit par là comment le présent ouvrage invite le lecteur, non seulement à admirer une belle réussite de sainteté, mais surtout à réfléchir sur soi-même et sur sa propre conduite pour réaliser en sa propre vie les desseins de la Providence divine [8].

* *

[5] Jacques DELARUE. **Sainteté de Monsieur Vincent.** 220 p. (12,5 × 16,5), 540 fr. — Paris, Ed. du Cerf, 1959.

[6] Louis CHAIGNE. **Saint Vincent de Paul.** — 120 p. (11,5 × 17,5) ; relié toile, 7,70 NF. — Tours et Paris, Mame, 1960.

[7] Yvonne ESTIENNE. **Sur la route avec Monsieur Vincent.** — 215 p. (14 × 18), avec 4 hors-texte. — Paris, Editions Saint-Paul. 1960.

[8] Signalons une confusion de dates p. 26. — L'institut des Lazaristes aurait été approuvé en 1626 par Léon XIII ce qui est évidemment un lapsus. La vérité est qu'il y eut en 1626 une approbation, celle de l'archevêque de Paris. Celle de Rome, refusée deux fois en 1628, fut accordée par Urbain VIII dans la Bulle *Salvatoris nostri*, du 12 janvier 1633 (et non 1632).

9. — Le volume de M. Frossard [9] apporte au centenaire du Saint du grand siècle l'hommage littéraire du XX[e] siècle. Il ajoute assez peu aux connaissances historiques ou spirituelles que nous possédons sur ce temps ; mais il les exprime avec une facilité joyeuse, une abondance et un éclat des comparaisons et du style qui donnent à la réalité une parure bien propre à la mettre en valeur. On recommandera donc la lecture de cet ouvrage au grand public, principalement à la gent intellectuelle, et à quiconque, surtout dans le monde féminin, est sensible à la « présentation » presque autant qu'au don lui-même. A notre avis, le lecteur de culture moyenne qui en lira quelques pages sera pris à l'amorce et continuera jusqu'à la dernière ligne ; et ce sera non seulement pour son divertissement, mais surtout pour son bien.

* *

10. — Un « aperçu chronologique » (p. 7-10) ouvre le volume de M. Sabatier [10]. L'auteur décrit ensuite les différents moments de la vie de saint Vincent assez chargée d'événements ; il le fait en de courts chapitres, agréablement écrits. L'image d'une âme très haute, très active, bien humaine, mais pleinement donnée à Dieu et au prochain, se dégage peu à peu et conquiert l'admiration.

Le volume est le second d'une collection intitulée « Meneurs d'hommes » ; le 1[er] nous parle de Gengis Khan ; le 3[e] et le 4[e] seront consacrés à Karl Marx et à Cortès.

* *

11. — Une large fresque d'histoire profane encadre le tableau que nous offre M. Mauduit [11] de la vie de saint Vincent de Paul. L'importance de son rôle sur les événements du début du grand siècle français en ressort lumineusement. C'est là la qualité maîtresse de ce travail.

Mais la sainteté du héros, qui est fréquemment et fortement affirmée, n'a pas été présentée suffisamment en ce qui constitue son caractère essentiel. L'auteur revient volontiers sur ses qualités d'intelligence, d'organisation, d'humilité, de ténacité, de persévérance ; il parle même plusieurs fois de son « génie ». Ce ne sont là, cependant, que des résultantes extérieures de la vraie vie de Vincent qui était faite d'union constante, d'humble soumission à la volonté de son Dieu, amoureusement acceptée dans toutes ses manifestations. On notera qu'il y a quelque rhétorique qui se mêle aux grandes fresques historiques. Il n'empêche que les gens du monde pourront se faire par ce livre une première idée de ce qui a fait la réputation de M. Vincent en son temps et au nôtre, et mesurer, par rapport aux extrêmes misères de tout ordre auxquelles il s'efforça de remédier, la grandeur de son mérite et de la reconnaissance que lui doivent et la France et l'Eglise.

* *

12. — Deux religieux de Solesmes travaillant de concert, ont réuni quatorze textes empruntés à dix auteurs, chacun de ceux-ci mettant en relief un des aspects de la puissante personnalité de saint Vincent de Paul [12]. Nous entendons ainsi le panégyrique du Saint par Mgr Freppel, quatre extraits de Mgr Calvet, deux de Gonzague Truc, un du D[r] Gorce, du R.P. Coste, de l'abbé Arnaud d'Agnel, de G. Goyau, du R. P. A. Dodin, de V. Lenoir, d'E. Favier. Neuf illustrations hors-texte égaient ce livre, anthologie en l'honneur du Saint, dont la lecture charmera beaucoup de chrétiens et donnera aux prêtres des idées et des modèles dont ils pourront s'inspirer pour célébrer le centenaire de la mort du Saint de la charité.

* *

13. — Le livre du R. P. Charles Gielen ne se rattache à saint Vincent de Paul que par le sujet qu'il traite et par l'esprit dont il s'inspire [13]. Le sous-titre nous éclaire mieux sous ce double rapport : « Essai d'une pastorale et d'une spiritualité de l'entr'aide. »

L'idée maîtresse est que, même dans notre civilisation, et malgré les très louables réalisations, officielles ou nées de l'initiative privée, « il y a toujours des pauvres parmi nous », tout proches de nous dans l'espace, ou répandus sur la terre entière, car « 18 % de l'humanité se partagent plus des deux tiers de la production mondiale » ; et l'humanité « est comme un océan de misère ; elle est accablée par l'insatisfaction de la plupart de ses besoins les plus rigoureux ».

A ce mal, l'Eglise remédie par des réalisations dont le Secours Catholique est un exemple et par l'Action Catholique ; mais il faut que chaque chrétien comprenne l'importance et l'urgence du problème et, tout en se dévouant aux œuvres d'entr'aide de sa paroisse, qu'il porte ses regards sur l'univers entier.

Mais il faut en même temps adapter les bienfaits au milieu social auquel on vient en aide, éviter le don qui humilie, offrir celui qui encourage et qui permettra à l'indigent de se relever, par le travail qui lui reste possible. Il faut encore que, tout en visant au bien surnaturel de celui qu'on assiste, être assez délicat pour qu'il n'ait pas l'impression que le secours qu'on lui apporte vise à l'embrigader. L'auteur termine en indiquant quels avantages spirituels personnels l'âme charitable tirera de son dévouement, s'il est ainsi compris et pratiqué dans l'esprit de Jésus qui fut celui de saint Vincent de Paul, en servant les pauvres comme si chacun d'eux était le Christ lui-même.

[9] André Frossard. **Votre très humble serviteur Vincent Depaul.** — 240 p. (14 × 19,5), dont 48 en héliogravure ; relié, 15 NF. — Paris, Bloud et Gay, 1960.

[10] R. Sabatier. **Saint Vincent de Paul.** — 124 p. (12 × 19), 3,50 NF. — Paris, La Table Ronde, 1959.

[11] Jean Mauduit. **Saint Vincent de Paul.** — 268 p. (13 × 19,5), 15 NF. — Paris, Editions France-Empire, 1960.

[12] D. D. Hesbert et Bertaud, moines de Solesmes. **Spiritualité de l'action : à l'école de Monsieur Vincent.** — 206 p. (13,5 × 18). — Paris, Alsatia, 1960.

[13] Charles Gielen, C. M. **La Charité demeure.** 268 p. (14 × 20), 9,90 NF. — Paris, Presses Universitaires, 1960.

On voit par là que cet ouvrage peut devenir le livre de chevet des chrétiens qui s'adonnent aux œuvres de charité, et plus précisément encore de ceux qui président ou dirigent de telles œuvres.

II. — S. JEAN-MARIE VIANNEY

Deux importants volumes ont été publiés qui recueillent des travaux de valeur suscités par le centenaire du saint Curé d'Ars et en prolongent le bienfait.

14. — Du 22 au 24 septembre 1959 se sont tenues, à Ars, des « *Journées sacerdotales* », sous la présidence de plusieurs évêques. Huit des conférences qui y furent présentées viennent d'être publiées [14].

Trois d'entre elles ont un caractère historique dominant. Notre collaborateur, M. l'abbé P. VIAL, professeur aux Facultés Catholiques de Lyon, expose ce que fut la formation sacerdotale de l'abbé Vianney. S. Exc. Mgr FOURREY, évêque de Belley, fait revivre, grâce à une documentation nouvelle, le saint Curé dans ses rapports avec son évêque et ses confrères. M. le chanoine BOULARD montre toute la complexité de son action pastorale, qui connut des difficultés et des échecs et qui peut servir de modèle, même aux curés de notre époque.

Trois autres conférences parlent de l'intensité de la vie spirituelle du pasteur surchargé de travail que fut M. Vianney. « Toute son activité pastorale, si ardente, si éclairée, a eu sa source dans sa prière », nous dit S. Exc. Mgr ANCEL ; tandis que M. LE SOURD, curé de St-Sulpice, étudie et exalte le sens de ses responsabilités pastorales, et que M. LOCHET montre dans quelles conditions le saint ministère peut être un puissant ferment de sanctification.

Deux conférenciers ont dégagé, à la lumière d'Ars, une double notion : celle du sacerdoce (R. P. LÉCUYER, professeur au Séminaire français de Rome) et celle de la vocation (M. DENIS, professeur au Grand Séminaire de Lyon).

S. Em. le cardinal GERLIER, dans la préface, présente ce livre comme étant de nature à donner aux prêtres un moyen de « garder de l'année du centenaire autre chose qu'un souvenir ému que le temps se chargerait vite d'amoindrir, mais le sens *permanent de cet appel à la sainteté qui correspond impérieusement aux nécessités actuelles du sacerdoce et de l'Eglise.* » Ces derniers mots, que nous soulignons, définissent parfaitement ce que sera l'influence bienfaisante de l'ouvrage.

* *

15. — Sous le titre **La Tradition sacerdotale** [15], « *la Faculté de théologie de Lyon et les prêtres du diocèse de Belley* » ont réuni treize études écrites en hommage au saint prêtre qui travailla dans les deux diocèses. Résumons, ici, comme un rappel ou une invitation à la lecture, le contenu de ce livre dont l'*Ami* a déjà exposé plus longuement les richesses (26 nov. et 17 déc. 1959).

Après la préface de S. Exc. Mgr FOURREY, évêque de Belley, le R. P. MONDÉSERT, dans une Introduction, dégage les thèmes principaux qui convergent sur la notion du *Sacerdoce*, telle que la tradition l'a élaborée.

On suit donc la préparation du sacerdoce chrétien dans sa préhistoire biblique avec M. GELIN et dans son institution par le Christ et les Apôtres avec le R. P. GEORGE. Pour l'époque patristique, M. BÉRAUDY retrouve la doctrine des *effets* du Sacerdoce par une analyse des préfaces d'ordination du Sacramentaire léonien ; Mgr JOUASSARD, doyen de la Faculté de théologie, définit l'esprit dans lequel doivent être consultés les documents de la primitive Eglise qui parlent du prêtre ; entrant dans le détail, M. JOURJON interroge saint Augustin, M. HOCQUARD saint Grégoire le Grand. Passant au XVII^e siècle français, M. NOYÉ analyse les vues exposées par l'Oratorien Paul Métézeau († 1632) dans son grand ouvrage latin de 1182 pages publié à Paris en 1631, et traitant des rapports entre « Sacerdoce et sainteté ». Son Exc. Mgr LALLIER donne une étude sur un « Projet de l'établissement d'un séminaire dans un diocèse », qui fut présenté par M. Olier à l'Assemblée du clergé de France de 1651 ; et M. Noyé en publie le texte avec introduction et notes. Plus didactique est le travail du R. P. LÉCUYER, spécialiste de ce sujet, sur « Théologie et Sacerdoce ». Le R. P. MELLET fait, sous le titre « Le vrai journal d'un curé de campagne » une riche synthèse des vues si émouvantes du saint Curé sur la grandeur et les responsabilités du prêtre. Enfin M. ETAIX rassemble et classe en ordre didactique, une abondante bibliographie des sujets traités dans ce livre.

S'il fut un temps où les responsables du recrutement du clergé de Lyon doutèrent des capacités du séminariste J.-M. Vianney à devenir un prêtre, et un autre temps où ses confrères du diocèse de Belley se défièrent de l'exactitude de ses décisions de confesseur, le présent ouvrage montre que leurs successeurs actuels ont su faire, en leur nom et au nom de leurs aînés, une noble et éclatante réparation, dont les prêtres contemporains tireront profit pour leur instruction et leur édification.

* *

16. — L'abbé Tailhades, du diocèse de Montpellier, fit en 1839, un séjour prolongé à Ars, près du saint Curé. Au procès de béatification, il a témoigné en ces termes : Prévoyant l'avenir « j'engageai fortement... *Catherine Lassagne* à tenir note des faits remarquables qu'elle voyait, avec toutes les circonstances de temps, de lieu, de personnes. J'ajoutai que ce témoignage pourrait être un jour de grande valeur. »

C'est à ce conseil que nous devons ces *Carnets de Catherine Lassagne*, l'un des plus pénétrants documents nous permettant de *voir* et *d'entendre* le Saint Curé dans le courant de sa vie ordinaire. Aussi tous les biographes ont amplement puisé à cette source de premier ordre, sous forme de citations très fragmentaires, ou encore en mettant sur

[14] **Ars. Journées sacerdotales du centenaire.** — 240 p. (15 × 24). Coll. « Questions Pastorales ». — Paris, Editions Fleurus, 1960.

[15] In-8, 316 p. (15 × 24), 13,50 NF. — Le Puy (Haute-Loire). Editions Xavier Mappus, 1959.

les phrases très simples des notes de Catherine non seulement une meilleure orthographe, mais même l'empreinte de leur style personnel.

Mgr Fourrey a pensé qu'en l'année du Centenaire, il convenait de présenter le texte même au complet [16]. Dans une Introduction (p. 7-41), il donne un récit de la vie de Catherine Lassagne, explique comment le texte de ses Notes avait été conservé en trois rédactions, et pourquoi il a choisi de publier celle qui apparaît comme la plus correcte (p. 45-144) et pourquoi il reproduit en plus petits caractères, à la fin du volume, les deux autres rédactions moins complètes, mais plus naïves dans leur simplicité (p. 147-205).

Tous les lecteurs de ce livre seront reconnaissants à Mgr F. de leur avoir permis de connaître cette perle de l'hagiographie ; ils comprendront que c'est à ce document qu'on doit attribuer, pour une très grande part, l'attrait et l'influence qu'exerce, après sa mort, le saint Curé, non seulement sur ses confrères, mais aussi sur les foules, sur les pécheurs et même sur beaucoup d'âmes qui vivaient dans l'indifférence complète à l'égard du problème et du devoir religieux.

* *

17. — M. Jolinon suppose qu'un paysan, qu'il présente comme son grand-père et dont il donne la photo, lui raconte ses souvenirs sur le Saint Curé, en un style qui porte la marque de l'époque et du terroir [17]. La plupart des événements extérieurs et quelques-uns qui touchent à la vie surnaturelle du saint homme sont ainsi rapportés. Cinq photos en noir, tirées à pleine page, agrémentent la réédition d'un ouvrage qui plaira aux enfants, petits et grands, pour qui un récit plus austère et plus complet aurait moins d'attraits.

III. — S. FRANÇOIS D'ASSISE

18. — Pour écrire une vie de saint *François d'Assise*, M. WEYERGANZ [18] eut une idée simple et fort heureuse. Il a pris pour base la vie écrite par saint Bonaventure ; il en a choisi des passages nombreux et en a résumé quelques autres ; dans le texte ainsi préparé, il a intercalé une bonne part des écrits de saint François qui nous sont parvenus. Des artifices typographiques permettent de distinguer aisément ce qui est de François, ce qui est de Bonaventure, et ce que Weyerganz a résumé. Les citations des deux Saints sont empruntées aux traductions françaises publiées aux Editions franciscaines de Paris.

Tout ceci est expliqué dans une *Note de l'éditeur* (p. 6-16) où l'on trouve aussi une très courte biographie de saint Bonaventure, un rappel chronologique de la vie de saint François et une bibliographie. Cette Note de l'éditeur est suivie d'une préface de Weyerganz qui trace un portrait du Saint d'Assise (p. 19-26). Alors commence le corps du volume qui prend ici seulement son titre véritable et complet : « Vie de saint François par saint Bonaventure et choix d'écrits de saint François. »

Ce recueil, bien conçu et bien exécuté, donnera aux historiens un canevas pour la recherche et l'interprétation des documents ; il satisfera le lecteur moyen, qui n'a pas souvent la chance, pour reprendre un mot de saint Thomas d'Aquin, de lire la vie d'un Saint écrite par un Saint.

* *

Deux volumes analogues viennent de paraître presque simultanément. Tous deux sont constitués par des extraits des écrits composés par S. François, et sa descendance jusqu'à nos jours. Commençons par celui qui fut écrit le premier, comme en témoigne son *Imprimatur* daté de 1957, la date d'édition étant 1959.

19. — L'auteur en est le P. Martial LEKEUX dont les ouvrages déjà nombreux, ont été fort remarqués. Il nous propose, ici, de nous mettre à l'école de saint François d'Assise pour apprendre de ses fils une voie conduisant rapidement à la perfection de l'amour envers Dieu [19].

Dans la littérature franciscaine se trouve un nombre important d'opuscules de piété qui purent avoir leur temps de célébrité, mais qui sont inconnus aujourd'hui pour la plupart, faute d'éditions ou de traductions récentes. Le R. P. a retenu 26 noms, qui s'échelonnent du XIII^e^ au début du XVIII^e^ siècle. Dans cette corbeille il a choisi ses fleurs. En les classant, il a remarqué qu'il suffirait d'y insérer quelques extraits d'ouvrages plus considérables et quelques brefs commentaires, pour qu'ils constituent un ensemble à la fois varié et cohérent permettant d'avoir une idée assez exacte de la spiritualité qui s'épanouit parmi les fils de S. François. Dans ce but, il a sacrifié délibérément l'ordre chronologique et fragmenté les citations d'un même auteur pour mettre chacune à la place que l'ordre logique lui assignait. L'âme pieuse est ainsi mise sur « le chemin direct » par la pratique simultanée et toujours croissante du renoncement à soi et du don total à Dieu, qui, par « les exercices de la vie mystique », conduisent à la vie contemplative et parfaite. En appendice, on trouve une série de « notices sur les auteurs cités », qui ont le léger défaut de n'être données ni dans l'ordre chronologique, ni dans l'ordre alphabétique.

Cet ouvrage constitue un parfait manuel de lecture spirituelle, qui embrase le cœur en éclairant l'esprit. Vu la richesse de son contenu, que signale au premier coup d'œil la plénitude typographique de pages pourtant faciles à lire, en tenant compte aussi de la modicité toute franciscaine de son prix, il mérite une large diffusion parmi les âmes d'appartenance ou d'aspiration franciscaine.

[16] **La confidente du Curé d'Ars : Catherine Lassagne.** Carnets présentés par S. Exc. Mgr FOURREY. — 203 p. (14 × 19) ; relié toile, 12 NF. — Paris, A. Fayard, 1959.

[17] Joseph JOLINON. **Le Curé d'Ars, par un paysan de son temps.** — 165 p. (13 × 18,5), 6,72 NF. — Paris, Edit. Fleurus, 1959.

[18] **Saint François d'Assise. Textes choisis** et préface de Franz WEYERGANZ. — 186 p. (12 × 17,5), 6,15 NF. — Namur, Edit. du Soleil Levant, 1960.

[19] R. P. Martial LEKEUX, franciscain. **A l'école de S. François d'Assise, Voie raccourcie de l'amour divin.** Textes recueillis et mis en ordre. — 262 p. (14 × 19), 8,70 NF. — Paris, Lethielleux, 1959.

20. — Au même public peuvent être conseillés les extraits colligés dans le volume plus artistiquement présenté de M. Ivan GOBRY [20]. A la différence du précédent, il emprunte ses premières citations à saint François et à sainte Claire et les poursuit dans l'ordre chronologique, jusqu'à Eve Lavallière et au P. Valentin Breton († 1957). Les 50 auteurs dont il donne des extraits se suivent ici dans leur ordre chronologique ; chacun d'eux est présenté en une rapide mais bonne introduction qui précède ou les emprunts faits à ses écrits. Tous ces textes sont en français, G. ayant fait lui-même la traduction ou indiquant le traducteur dont il reproduit le texte. Certains passages (par exemple de Jacopone de Todi ou de Raymond Lulle) sont en vers égaux groupés en strophes par l'assonance ou même parfois par la rime.

Comme le précédent, cet ouvrage charmera et élèvera quiconque est franciscain de profession ou de cœur. Par ses qualités littéraires, il conquerra aussi les suffrages de ceux et celles qui sont sensibles aux beautés de la forme autant qu'à celles du fond.

* *

21-22. — Les Pères Franciscains ESSER et GRAU ont publié en langue allemande un volume intitulé « *Réponse de l'amour* » humain à l'amour divin, traduit en français par l'abbé Virrion. Cette traduction paraît en deux volumes ayant chacun un titre nouveau [21].

Le thème essentiel de ces deux livres est une explication approfondie du titre que se donnaient les premiers disciples du Poverello : « Nous sommes des Pénitents venus d'Assise ». Mais la pénitence, dont il est ici question, n'est pas la simple mortification corporelle, fût-elle très rude : c'est ce redressement complet de l'âme, de la volonté et du cœur, que l'Evangile prêche sous le nom expressif de « *métanoïa* ». Cette « pénitence » coïncide avec la résolution de rechercher la perfection chrétienne dans un mouvement, fait de renoncement et d'amour, qui tend vers l'infini sans pouvoir l'atteindre jamais, puisque Jésus a dit « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mt., v, 48).

La « pénitence » ainsi conçue est : 1° « le trait fondamental de la vie franciscaine ». Les motifs en sont : 2° l'Incarnation ; 3° la Passion , 4° le retour futur de Jésus à la fin du monde. Elle reçoit sa lumière de la parole de Dieu, qu'on trouve : 5° dans l'Evangile ; 6° dans la lutte contre le péché et dans sa réparation ; 7° elle conduit à l'union totale avec l'Eglise. Tel est le contenu du premier volume, intitulé « La Conversion du cœur ».

Le second, « Pour le Royaume » reprend et amplifie les mêmes points de vue en les appliquant à la vie religieuse et à l'apostolat. 1° La pauvreté ; 2° la virginité ; 3° l'obéissance ; 4° le saint Office ; 5° la prière ; 6° le « renoncement mortificateur » ; puis 7° le dévouement à l'Eglise ; 8° le travail ; 9° la vie en commun ; 10° l'humilité « pour l'amour et à l'imitation de Jésus » : différents aspects sous lesquels le disciple de saint François doit poursuivre avec persévérance sa « conversion » toujours en progrès.

Les textes du Patriarche des Frères Mineurs sont à la base de tous ses exposés ; ils sont cités à chaque page, avec références dans les notes. A la première page des deux volumes est reproduit le portrait considéré comme le plus ancien du Saint d'Assise. Ces textes devront être médités avec application. Les Tertiaires pourront y puiser, et leurs directeurs donner, quand il y a lieu, les éclaircissements utiles.

* *

23. — Saint Antoine de Padoue est pour le peuple fidèle l'objet d'une dévotion et d'une confiance qui ne diminuent pas avec le cours des siècles. J. Chabannes, pour répondre au besoin de mieux connaître ce Saint universellement invoqué a écrit sa biographie [22].

Il fut Padouan par de courts séjours, par sa mort et par la présence de ses reliques dans la basilique qui devint le centre de son culte. La plus grande partie de sa vie se passa au Portugal où il était né, où il reçut sa formation théologique, où l'appel de Dieu le toucha et le conduisit en Italie. Là il aperçut saint François d'Assise au milieu de ses frères et devint son disciple. C'est alors qu'il se révéla grand orateur et puissant controversiste. Sa vertu s'était affirmée au Portugal à l'occasion de troubles religieux qui avaient motivé plusieurs interdits pontificaux provoqués par la spoliation des biens d'Eglise, sur l'ordre des rois. Son zèle se déploya en Italie où la scission entre Guelfes et Gibelins, fomentée par les agissements de Frédéric II, mettait aux prises les cités italiennes successivement ruinées et dévastées. Il fut envoyé en France pour s'attaquer aux erreurs des Albigeois : on le vit ainsi à Montpellier, Narbonne. Toulouse, Le Puy, Bourges, Limoges, Arles, d'où il revint en Italie pour s'éteindre à trente-huit ans (13 juin 1231).

La puissance de sa parole simple et vivante attirait et convertissait des foules. L'intrépide douceur de son intervention dans les conflits les plus aigus obtenait des apaisements inespérés. Son humilité, basée sur une vie d'union à Dieu dans l'action comme dans la prière, lui permit de remplir sans orgueil d'importantes charges dans son Ordre et de traverser sans dommage les triomphes que lui valait son éloquence. La légende s'est mêlée de bonne heure à son histoire. M. Ch. a cherché une voie moyenne entre ces deux sources en appuyant son récit principalement sur l'histoire sans écarter totalement la légende. Une note bibliographique finale renseigne le lecteur sur la difficulté de faire ce dosage. Mais si, quand il s'agit des Saints, la critique historique nous dit ce que fut réellement leur vie, les *Fioretti* de leur légende nous montrent ce que fut et demeure leur influence. Somme toute, M. Ch. a bien fait de ne pas exclure totalement la légende.

[20] **Mystiques franciscains. Florilège.** — 200 p. (16 × 22,5), 9 NF. — Paris, Edit. franciscaines, 1959.

[21] **La conversion du cœur.** 127 p. (12 × 18,5) ; 3,60 NF. ; et **Pour le Royaume.** 190 p. ; 5,10 NF. — Paris, Editions Franciscaines, 1960.

[22] Jacques CHABANNES. **Saint Antoine de Padoue.** 283 p. (11,5 × 19), 9,50 NF. — Paris, Fayard, 1960.

24. — *Saint Lucchèsé* fut l'un des premiers tertiaires franciscains, et même, d'après certaines sources, le premier [23]. Il reçut l'habit des mains de saint François lui-même, ainsi que son épouse nommée Buonadonna. Toute sa vie se passa en Toscane, où il naquit, probablement en 1181, et mourut en 1260. Le 7e centenaire de sa mort sera donc célébré cette année. Par le commerce et la banque, il commençait à amasser une belle fortune, quand il fit la rencontre de saint François. Il regrettait de ne pouvoir devenir son disciple, étant marié et père de deux enfants. François lui demanda de patienter ; il préparait dans la prière une règle spéciale pour les personnes que le devoir maintenait dans le monde. Lucchèsé reçut cette Règle et y conforma toute sa conduite, imité bientôt par Buonadonna ; tous deux étant libérés de soucis familiaux par le décès prématuré de leurs deux fils, ils purent distribuer leurs biens aux pauvres et vaquer aux exercices de la pénitence, de la piété et de la charité envers les malheureux. Des miracles lui furent attribués de son vivant, d'autres plus nombreux après sa mort. Son culte fut autorisé par Grégoire XI en 1273 ; il est encore très florissant en Italie. Mme Duhamelet lui a consacré un beau récit, historique pour le fond, analogue aux Fioretti en certaines pages. Les Tertiaires de S. François aimeront à contempler ce beau portrait de leur patron.

* *

25. — *Saint Pierre d'Alcantara,* fils de saint François d'Assise, n'est pas un saint populaire en France. Pourtant sainte Thérèse, qu'il avait fortement appuyée dans la fondation du Carmel réformé d'Avila, déclare (*Vie*, ch. 27) : « Je l'ai très souvent [après sa mort] prié de présenter au Seigneur mes demandes et je les ai vues toujours exaucées. » Le nouveau biographe de ce grand Saint [24] cite ces paroles et ajoute que les fervents trop peu nombreux « qui, à trois siècles de distance, recourent à lui, confirment, je le sais, de leur expérience intime, cette attestation catégorique de la grande Thérèse ».

Il nous présente, en autant de chapitres, le jeune homme dans le siècle, l'étudiant, le religieux, l'ascète, le mystique, l'auteur spirituel, l'apôtre, le réformateur, le collaborateur de sainte Thérèse, le Saint. En appendices, il donne une chronologie, une bibliographie, quelques extraits de ses Ecrits, le document romain qui le nomme patron du Brésil, une iconographie, et des tables. Dix illustrations égaient ce volume.

Trois traits saillants resplendissent de cette vie du Saint : 1° sa mortification effrayante et son extrême pauvreté ; 2° son union mystique avec Dieu accompagnée de phénomènes extraordinaires et même miraculeux ; 3° son parfait équilibre mental et surnaturel, qui apparaît dans ses conseils aux âmes qu'il dirige et dans la prudence très avisée avec laquelle il gouverne les affaires spirituelles et temporelles, dont sa qualité de provincial relevant de Rome seulement, lui impose la responsabilité.

Ce livre riche de leçons fera connaître au grand public un saint de très haut vol, et aux milieux franciscains, y compris les Tertiaires, un protecteur céleste en qui ils peuvent avoir recours avec confiance.

* *

26. — « *J'ai crié vers Assise* ». Tel est le titre du précieux ouvrage que publie le P. LEKEUX [25], ou plutôt qu'il réédite, car il l'avait publié d'abord en 1937, sous le titre « Litanies du xxe siècle au Petit Pauvre ». Il a, nous dit-il, revu, corrigé, retouché, sa première rédaction pour nous offrir ce livre qui approche de la perfection.

Au nom d'un « monde désabusé qui, d'avoir trop voulu vivre, a goûté l'amertume du plaisir et l'indigence de la richesse », il s'est tourné vers François, et rappelant à ce grand Saint 40 des épisodes les plus caractéristiques de sa vie, il lui demande de nous faire profiter de ses exemples, car l'imiter, même de loin, « suffirait pour guérir notre époque et supprimer ses vices » (Pie XI).

A lire ces chapitres, courts mais pénétrants comme une lame bien trempée, les chrétiens se sentiront appelés à la méditation des vérités essentielles et à l'examen d'eux-mêmes, et les autres ouvriront, du moins pendant quelques instants chargés d'avenir, leur esprit et leur cœur à la contemplation d'un idéal qui s'identifie en eux à la nostalgie du divin.

* *

27. — Saint François réunit autour de lui douze compagnons, à Assise, en 1209. Lorsqu'il mourut en 1226, ses moines étaient arrivés et installés dans une grande partie de l'Europe centrale et occidentale. Ces fondations, marquées par la pauvreté essentielle à l'Ordre, se firent dans des conditions difficiles, souvent précaires, dans des régions dont les Frères ignoraient les multiples idiomes, où les routes n'existaient guère, où par contre sévissait le brigandage, où les prélats n'accueillaient ces nouveaux venus qu'avec une défiance bien justifiée par la propagande d'aventuriers hérétiques qui sillonnaient ces régions.

Or, de ces voyages missionnaires des Frères Mineurs, trois relations, écrites au latin, viennent d'être publiées en français par Marie-Thérèse Laureilhe, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale de Paris. Celle du Fr. Jourdain concerne l'Allemagne, où il était arrivé en 1221, et qu'il dicta en 1262 ; celle de Fr. Thomas qui décrivit vers 1260 l'installation en Angleterre ; celle de Fr. Salimbene qui parcourut à deux reprises les monastères de France et de Provence de 1247 à 1249 et écrivit ses souvenirs vers 1282 [26].

[23] Geneviève DUHAMELET. **Lucchèsé, premier tertiaire franciscain.** 134 p. (13,5 × 18), 4,80 NF. — Paris, Editions franciscaines, 1959.

[24] R. P. Stéphane PIAT, O.F.M. **Le Maître de la mystique. Saint Pierre d'Alcantara.** 144 p. (13,5 × 18) ; 4,80 NF. — Paris, Editions franciscaines, 1959.

[25] P. Martial LEKEUX, franciscain. **J'ai crié vers Assise.** 111 p. (14 × 19) ; 4 NF. — Paris, Editions franciscaines, 1959.

[26] **Sur les routes d'Europe au XIIIe siècle. Chroniques** de JOURDAIN DE GIANO, THOMAS D'ECCLESTON et Salimbene d'ADAM, traduites et commentées par Marie-Thérèse LAUREILHE. — 232 p. (16 × 23), sous jaquette en héliogravure ; 15 NF. — Paris, Editions Franciscaines, 1959.

Outre leur valeur documentaire et historique, ces *Chroniques* ont le mérite d'un style précis, où les auteurs indiquent volontiers lieux et dates, font en quelques traits de jolis tableaux des coutumes et des mœurs des gens de l'époque, et cisèlent brièvement le portrait de frères de haute vertu, d'humeur joyeuse, capables d'avoir recours aux miracles, plus souvent favorisés de songes ou de visions, auxquelles on n'est pas tenu de croire, mais qu'on aurait tort de mépriser, car nous sommes au temps des *Fioretti*. Les introductions placées par la traductrice en tête de l'ouvrage, et avant chaque chronique, ainsi que les notes courant au bas des pages dégagent les caractéristiques et la portée exacte de ces trois témoignages d'où surgissent à chaque instant des épisodes édifiants, émouvants, familiers ou comiques, qui font la joie et l'édification du lecteur.

F.-M. CATHERINET.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

COTE MORALE DES FILMS

Q. — Quelle est la valeur et l'autorité des Cotes morales, appliquées aux films, par les Offices catholiques du Cinéma ? Sont-elles seulement « indicatives » : il y a danger de péché... ; ou bien obligent-elles sous peine de péché ?

Comment interpréter les paroles de Pie XII, dans l'encyclique *Miranda prorsus* sur le Cinéma :

« ...optamus vehementer ut christifideles... gravi obtemperent officio sese certiores faciendi de sententiis in re cinematographica ab Ecclesiastica Auctoritate latis, eisdemque fideliter obsequendi. » (*A.A.S.*, 1957, p. 787) ?

R. — Dans cette encyclique *Miranda prorsus* (8 septembre 1957), le Souverain Pontife, après une partie générale, en vient à traiter du cinéma. A propos de la classification des films, il demande qu'une Commission spéciale composée de personnes de doctrine sûre et de grande expérience, sous la responsabilité de l'Office national, porte un jugement moral sur les films, et que soient publiées régulièrement des listes de films ainsi appréciés, aussi fréquentes que possible, afin que tout le monde puisse en être informé. Après avoir donné les normes d'après lesquelles sera effectuée cette classification morale, Pie XII en vient au § cité ici : « Renouvelant les instances de Notre prédécesseur dans l'encyclique *Vigilanti cura*, Nous recommandons vivement que les fidèles soient soigneusement avertis à ce sujet, et obéissent effectivement au grave devoir de s'informer des prescriptions de l'autorité ecclésiastique, et de s'y conformer. » (*Doc. cath.* n° 1261, 29 sept. 1957, col 1234). Peu auparavant, le Pape avait parlé en ces termes de l'Office national auquel il est fait ici allusion :

« Faites en sorte, Vénérables Frères, que, grâce aux Offices nationaux permanents qui déploient leur activité sous votre autorité et conduite, les diverses catégories intéressées, reçoivent les informations, conseils et indications qui, dans les diverses circonstances de temps et de lieux, seront requis pour réaliser dans le domaine du cinéma l'idéal indiqué par Nous pour le bien des âmes » (*ibid.*, col. 1233).

S'il s'agit de ces Offices permanents nationaux dont parle l'encyclique, on vient de voir que leur activité s'exerce sous l'autorité et la conduite de l'Evêque ; il s'agit donc d'y conformer sa conduite. Dans certains pays, des organismes de ce genre peuvent s'être formés avant la présente encyclique avec une diversité de formules et de rapports avec la hiérarchie. De toutes façons :

— 1° Il y a toujours dans ces organismes un ecclésiastique qualifié, qui donne des indications morales sur les films.

— 2° Dans les offices nationaux permanents, le document romain précise qu'ils donnent des informations, conseils et indications : toute la gamme y est.

— 3° Même s'il ne s'agit que d'indications n'obligeant pas sous peine d'obéissance, ces indications obligeront en tant qu'elles indiquent des périls auxquels on n'a pas le droit de s'exposer.

M. HUFTIER.

ATHEISME ET MARIAGE

Q. — 1° Dans une réunion de missionnaires et de religieux prédicateurs, un des prêtres affirme comme authentique le mariage à l'Eglise (plus exactement, à la sacristie) d'un prêtre défroqué ayant fait officiellement profession d'athéisme. Raison invoquée : dispense de disparité de culte. Cela paraît un peu fort aux auditeurs, qui voudraient bien savoir ce qu'il faut en penser.

2° Un curé marie, en grande pompe, des conjoints dont l'un (la jeune fille) est très connue pour ses déclarations d'athéisme, et l'autre, sans aller jusque-là, ne pratique pas et ne croit guère. Mais c'est la tradition dans leurs familles de se marier à l'église. Qu'en penser au point de vue validité, licéité, convenances ?

R. — Ad I. Il faudrait d'abord savoir exactement dans quelles conditions ce prêtre a osé « contracter » pareil mariage. Deux hypothèses au moins peuvent se présenter, dont la première paraît peu probable, la seconde n'étant malheureusement pas inouïe :

1. — Ou bien ce prêtre a été réduit à l'état laïc ad normam, can. 211, § 1 :

Quoique la sainte ordination, une fois légitimement conférée, ne puisse jamais être frappée de nullité, le clerc qui a reçu un ordre majeur peut être ramené à l'état laïc, soit par un rescrit du Saint-Siège, soit par un décret ou une sentence prononcés conformément au canon 214, soit enfin par la peine de la dégradation.

Le canon 214, de son côté, parle de l'ordination reçue sous crainte grave :

§ 1 : Le clerc qui a reçu un ordre sacré sous la pression d'une crainte grave et qui, ensuite, étant libéré de cette crainte, n'a pas montré, au moins tacitement par l'exercice de cet ordre, qu'il ratifiait l'ordre reçu, tout en se soumettant volontairement aux obligations cléricales, doit être ramené par une sentence judiciaire à l'état laïc. Cette décision requiert la preuve suffisante de la contrainte et du défaut de ratification. Elle comprend la cessation de l'obligation du célibat et de la récitation des heures canoniques.

Il faut toutefois tenir compte du canon 213 :

§ 1 : Tous ceux qui ont été légitimement ramenés à l'état laïc ou y sont légitimement retournés, perdent par le fait même leurs offices, bénéfices, droits et privilèges cléricaux, etc.

§ 2 : Cependant, le clerc des ordres majeurs est tenu d'observer le célibat, sauf dans le cas prévu dans le canon 214.

Commentant ce canon, le *Traité de droit canonique* de R. Naz, t. I, n. 501, écrit : « Dans certains cas fort rares, le Saint-Siège a accordé dispense du célibat à des prêtres réduits à l'état laïc ; dispense qui suppose toujours une cause fort grave, de préférence d'ordre public. »

2. — Autre cas, qui est sans doute plus vraisemblable : le prêtre n'a pas obtenu cette réduction à l'état laïc. Alors, pour n'avoir pas à fournir un acte de baptême sur lequel figurerait la mention de l'ordination, le prêtre se déclare simplement... non baptisé, demande et obtient une dispense de disparité de culte. Il va sans dire que, aux termes du canon 1072, un tel mariage est nul, en dépit de la dispense de disparité de culte obtenue frauduleusement.

De soi, faire officiellement profession d'athéisme ne justifie pas une dispense de disparité de culte. Dans certains cas très graves et caractérisés, que l'on va examiner ci-dessous, on traiterait le sujet, en pareil cas, « ad instar eorum qui sectæ acatholicæ adhærent vel adhæserunt ».

Ad II. — Il faut d'abord rappeler les canons 1060, 1065 et 1066 :

Can. 1060 : « L'Eglise interdit partout très sévèrement qu'un mariage soit conclu entre deux personnes baptisées dont l'une est catholique, l'autre inscrite à une secte hérétique ou schismatique ; s'il y a danger de perversion du conjoint catholique ou des enfants, une telle union est également prohibée par la loi divine elle-même. »

Pourquoi rappeler ce canon à propos du cas posé ici ? — A cause d'une réponse de la C.I.C., du 30 juillet 1934 (*A.A.S.*, XXVI, 1934, p. 494) :

« An ad normam Codicis J. C. qui sectæ athæisticæ adscripti sunt vel fuerunt, habendi sunt, quoad omnes juris effectus, etiam in ordine ad sacram ordinationem et matrimonium, ad instar eorum qui sectæ acatholicæ adhærent vel adhæserunt. »

R. — *Affirmative.*

Commentant cette réponse (*Nouv. Rev. Théol.*, 1934, p. 1076-1078), le R. P. Jombart, S. J., écrit :

« Le mot « secte » suppose un groupement organisé s'inspirant de convictions communes religieuses ou irréligieuses, bien arrêtées, et manifestant une attitude généralement militante. Une réunion de joyeux épicuriens, qui ne croient pas à la vie future et n'en parlent que pour en plaisanter de loin en loin, ne constitue pas une secte athée. Et pas davantage une société philanthropique ou autre, parfaitement « neutre », où Dieu n'est jamais nommé. Quoique le socialisme soit athée au fond, et que l'encyclique *Quadragesimo anno* ait rejeté la tentative chimérique de le réconcilier avec le catholicisme, il n'affiche pas son athéisme et met au premier plan les bouleversements économiques et sociaux, qui ramèneront ici-bas l'âge d'or. Ce n'est pas, semble-t-il, une secte « athée »...

Par sectes athées, il faut entendre avant tout les groupements d'athées militants, qui, surtout sous l'influence de la Russie soviétique, s'efforcent de répandre l'athéisme dans le monde entier par tous les moyens. C'est manifestement à eux qu'a pensé en tout premier lieu la Commission d'interprétation, témoin des angoisses causées au Saint-Père par ces conciliabules sataniques [1].

En dehors des groupements qui subissent l'influence de l'athéisme bolchevique, il semble bien que la plupart des groupements de « libre pensée » soient des sectes athées. Nul n'ignore le vrai sens de l'expression. Il en irait autrement si l'un de ces groupements était « théiste » ou « déiste », reconnaissait le Dieu du vicaire savoyard ou la « religion naturelle » comme au temps de Jules Simon. Ce serait aujourd'hui (tout au moins en France) un cas exceptionnel.

Il faut convenir que certaines appréciations seront difficiles, qu'on pourra parfois hésiter à décider si tel individu a vraiment appartenu à une secte athée.

Peut-être la Commission d'interprétation précisera-t-elle sa réponse par quelque réponse complémentaire. En attendant, dans les cas vraiment douteux, on conclura en faveur des intéressés [2]. Etre assimilé aux hérétiques est chose « odieuse », donc d'interprétation étroite.

Pour encourir les effets canoniques de l'inscription à une secte athée, suffit-il d'une inscription purement matérielle, ou faut-il une grave faute personnelle ? Il faut une faute personnelle, du moins pour ceux de ces effets qui ont un caractère pénal. Mais, au for externe, on doit se régler sur certaines présomptions, comme pour l'hérésie ou le schisme. Celui qui s'est fait inscrire dans une secte athée, est présumé l'avoir fait consciemment et coupablement... Donc, à moins de prouver son innocence, il encourra les effets de son adhésion « *sectæ athæisticæ* ».

Les canons 1065 et 1066 envisagent quatre cas dans lesquels des précautions spéciales sont imposées à cause du péril de perversion, ou de l'administration et réception d'un sacrement en état de péché public, ou au scandale des fidèles :

Les fidèles seront détournés de contracter mariage avec ceux qui notoirement ont abandonné la foi catholique, ou bien sont inscrits à des sociétés condamnées par l'Eglise ; — le curé n'assistera à ces noces qu'après avoir consulté l'Ordinaire, qui ne peut pas tenir compte des suppressions de perversion pour l'autre conjoint.

1066 : Si un pécheur public ou quelqu'un qui a encouru notoirement une censure refuse d'accéder au tribunal de la pénitence ou de se réconcilier avec l'Eglise, le curé n'assistera pas à son mariage, si ce n'est pour un motif grave, au sujet duquel, si possible, il consultera l'Ordinaire.

Ainsi donc :

1° Du point de vue de la *validité :* si deux baptisés demandent à conclure un mariage avec les qualités que lui reconnaît l'Eglise catholique, ils entendent bien conclure un contrat matrimonial valide du point de vue canonique. Il reste que, aux termes du can. 1065, § 1, on doit détourner les fidèles de contracter un tel mariage.

2° Quant à la *licéité :* s'il y a inscription à une secte acatholique ou adhésion à une secte athée, au sens où l'entend la réponse de la C.I.C. citée plus haut, on demandera dispense de religion mixte.

[1] On se rappellera que le texte de cette citation est antérieur à l'encyclique *Divini Redemptoris* (19 mars 1957) et sa condamnation du « communisme intrinsèquement pervers », — ainsi qu'aux décrets du St-Office (1er juillet et 11 août 1949 ; cf. *Ami*, 1949, p. 774).

[2] Revoir, ici encore, le décret ci-dessus, du 11 août 1949.

3° Quant à l'*assistance du curé* à des mariages où l'un des conjoints a notoirement abandonné la foi catholique (et il semble bien que ce soit le cas visé ici), le curé consultera l'Ordinaire. Le canon 1066 vise surtout le scandale à éviter, et des conditions de temps et de lieux pourront jouer pour apprécier cet éventuel scandale.

4° De toute façon, du point de vue des *convenances,* on s'abstiendra, dans ces sortes de mariages, *a nimia pumpa.*

M. H.

DE L'USAGE DE L'HYPNOTISME

Q. — Que faut-il en penser, à la suite du discours de Pie XII, du 24 février 1957, sur les problèmes religieux et moraux de l'analgésie (cf. *Acta,* 1957, p. 141) ?

R. — Au cours de ce document magistral qui met au point ces problèmes moraux de l'analgésie, le Souverain Pontife en vient à parler des moyens artificiels qui peuvent être employés pour altérer la conscience de soi ; parmi ces moyens : l'hypnose, et en particulier l'hypnose pratiquée par le médecin au service d'une fin clinique, « en observant les précautions que la science et l'éthique médicales requièrent tant de la part du médecin qui l'emploie, que du patient qui s'y soumet ». Le Pape annonce qu'il va formuler un jugement sur cette utilisation ; mais avant de le formuler, il précise, comme pour prévenir une extension ou une mauvaise compréhension ou utilisation des paroles qu'il va prononcer :

« Mais nous ne voulons pas que l'on étende purement et simplement à l'hypnose en général ce que Nous disons de l'hypnose au service du médecin. Celle-ci en effet, en tant qu'objet de recherche scientifique, ne peut être étudiée par n'importe qui, mais seulement par un savant sérieux, dans les limites morales valables pour toute activité scientifique. »

Ceci rejoint ce qui avait été dit au paragraphe précédent, et confirme que deux choses sont requises : 1° l'emploi de l'hynose par un médecin compétent, ou une recherche à son sujet par un savant sérieux ; autrement dit : la compétence scientifique d'abord ; 2° ensuite, même dans son emploi par ce savant ou cette recherche par un médecin compétent, cet emploi ou cette recherche sont soumis à des règles morales.

Le Pape citait ensuite, comme dérogeant au moins à la première de ces exigences, l'emploi qui serait fait par un cercle quelconque de laïcs ou d'ecclésiastiques, qui s'en occuperaient comme d'un sujet intéressant, à titre de pure expérience, ou même par simple passe-temps. C'est en contredisant ces exigences, et de compétence, et de morale, que l'emploi de l'hypnotisme ou une recherche à son sujet peut être nuisible : qu'il s'agisse d'un groupe quelconque (*quilibet*) de laïcs ou d'ecclésiastiques, peu importe.

M. H.

ASPECTS DES PERSONNES DIVINES

Q. — L'*Ami* voudrait-il répondre à la question suivante qui a fait l'objet d'une discussion entre confrères : « Comment le Fils peut-il penser de la même pensée que celle du Père qui l'engendre ; comment le Saint-Esprit peut-il aimer du même amour que celui du Père et du Fils dont il procède ? »

R. — L'*Ami* est heureux de constater que des confrères s'intéressent aux plus hautes spéculations suggérées par le dogme catholique. Mais ici, il sera bien difficile de leur donner une réponse satisfaisante pour la raison. Leur difficulté, en effet, touche à l'essence même du mystère insondable de la Trinité. Tout ce que nous pourrons faire, c'est d'indiquer la voie à suivre pour éviter la contradiction.

Sur le point qui nous intéresse, la foi catholique fut promulguée tout particulièrement au concile de Florence, en une formule empruntée à S. Anselme et devenue classique chez les théologiens, tant latins qu'orientaux : en Dieu, *omnia sunt unum, ubi non obviat relationis oppositio* (décret *pro Jacobitis,* Denz.-Bann., n. 703).

L'opposition de la relation n'existe en Dieu que selon l'origine des personnes, mais non quant aux perfections auxquelles on peut rapporter cette origine. Or les perfections de l'intelligence, spécialement la pensée ; celles de la volonté, notamment l'amour, ne marquent pas entre elles une opposition de relation ; elles s'identifient avec la substance divine elle-même. En raison de cette identité substantielle, il ne saurait y avoir en Dieu une pensée du Fils distincte de la pensée du Père, un amour du Saint-Esprit, distinct de l'amour du Père et du Fils. Le Fils n'est-il pas la pensée même, le Verbe du Père, *eo Filius quo Verbum, eo Verbum quo Filius* dit S. Thomas. Le Saint-Esprit n'est-il pas lui-même l'Amour personnel du Père et du Fils ? En tant que pensée et qu'amour, c'est, pour les trois personnes, parfaite identité dans la substance même de la divinité.

Et pourtant les trois personnes sont distinctes entre elles. Pour indiquer la voie à suivre pour éclairer quelque peu la route vers ce profond mystère, il faut en revenir à la doctrine promulguée à Florence : « En Dieu, tout est un, là où ne se rencontre pas l'opposition de la relation. » Or la relation, comme telle, fait abstraction du titre lui donnant réalité : elle est toute *esse ad.* En Dieu, dans son concept formel, elle marque donc simplement l'opposition et, conséquemment, la distinction des personnes. Le titre qui lui donne sa réalité, c'est l'*esse in se* divin, c'est-à-dire son identité avec la substance divine, et cette identité en fait une relation *subsistante.* Mais le concept de *substance* étant formellement autre que celui de *relation,* l'on ne saurait, en bonne logique, déduire de la distinction des relations une différence entre les attributs ou qualités se rapportant à l'essence même de Dieu. Ou bien l'on retomberait dans l'erreur reprochée par le IVe concile du Latran à Joachim de Flore.

S'il était possible à notre correspondant de lire l'article *Relations divines* du *D. T. C.,* XIII, 2135-2156, il en arriverait à la même conclusion que

l'auteur : en Dieu l'unité de ce qui est *absolu* dans la substance ne contredit pas le *relatif* des trois personnes. « Les relations ne s'opposent entre elles que suivant leurs rapports ; il y a donc en Dieu une réelle multiplicité de rapports d'origine ; mais la réalité absolue, l'essence qui, par identification avec les relations subsistantes, devient leur titre à la réalité ne s'oppose pas à elle-même ; elle reste en soi une et identique. » Et ici, pensée et amour sont des absolus, qui, en Dieu, s'identifient avec la substance.

PEUT-ON GAGNER UNE INDULGENCE PLENIERE ?

Q. — D'une discussion qui aurait eu lieu (?) entre un professeur de morale et un professeur de dogme et dont un abonné nous fait parvenir le résumé, on peut extraire les points suivants, sur lesquels aurait surgi (?) un conflit. Nos interrogations marquent une pointe de scepticisme sur l'opposition attribuée aux deux interlocuteurs. Mais il reste que la réponse aux questions posées peut être instructive.

1° Est-il très rare de gagner une indulgence plénière, pour laquelle il faut un acte de contrition parfaite ?

2° L'indulgence est-elle une absolution de la peine ?

3° Ce n'est pas l'indulgence qui remet la peine, c'est l'acte d'amour parfait dont l'indulgence peut être l'occasion ; en accordant une indulgence, l'Eglise ne fait que déclarer telle prière apte, par l'acte d'amour parfait qu'elle contient, à mériter la rémission de la peine.

4° Refuser à l'Eglise le pouvoir de remettre la peine est contraire à la doctrine promulguée par le concile de Trente. On peut l'expliquer de deux façons : ou bien l'Eglise confère à la prière requise la capacité de remettre la peine, ou bien, par elle-même, l'Eglise absout de la peine, la prière et les autres conditions requises étant là pour l'intégrité.

R. — I. « A la vérité, les théologiens modernes enseignent que l'indulgence plénière pour les vivants a un effet infaillible, mais ils ajoutent que très souvent ceux qui veulent la gagner ont encore sur la conscience un ou plusieurs péchés véniels non pardonnés, auxquels l'indulgence en question ne saurait s'appliquer, puisqu'on définit l'indulgence la remise de la peine du péché déjà pardonné et que, par conséquent, *l'immense majorité des indulgences plénières doit se transformer en indulgences partielles*, la peine due aux péchés véniels dont la coulpe subsiste constituant la part restante. » (Et. Magnin, dans *D.T.C.*, VII, 1623).

Un acte de contrition parfaite ne peut être la condition suffisante de l'indulgence plénière que si tout péché, même simplement véniel, a déjà au préalable été pardonné. L'affirmation relatée sous le n° 1 est donc, en principe, exacte. Mais la contrition parfaite, demandée par le professeur de morale, doit exclure toute affection au péché véniel.

II. — L'indulgence est la rémission extrasacramentelle de la peine due au péché pardonné, rémission accordée par l'Eglise *par mode d'absolution* pour les vivants, *par mode de suffrage* pour les *défunts*. Le Code, en effet, définit les indulgences *remissionem coram Deo pœnæ temporalis debitæ pro peccatis, ad culpam quod attinet jam deletis, quam ecclesiastica auctoritas ex thesauro Ecclesiæ concedit pro vivis* PER MODUM ABSOLUTIONIS, *pro defunctis,* PER MODUM SUFFRAGII (Can. 911). On comprend facilement que l'action de l'autorité ecclésiastique, en ce qui concerne les âmes du purgatoire, ne puisse être qu'indirecte et par mode de suffrage ou d'intercession : ni le pape, ni les évêques n'ont juridiction en dehors de ce monde.

Mais, pour les vivants, que signifie exactement la formule « *per modum absolutionis* » ?

Nous sommes en face de deux opinions :

a) La première qu'on rencontre chez beaucoup d'auteurs enseigne que l'Eglise, en vertu du pouvoir des clefs, accorde vraiment au fidèle qui remplit les conditions exigées pour le gain de l'indulgence, une *absolution* qui le délie des liens de la peine temporelle encourue pour les péchés pardonnés ; absolution d'un genre particulier, extra-sacramentelle, et relevant du for extérieur. — Cette opinion ne plaît pas à certains auteurs contemporains, de grande et solide notoriété cependant. Après Billot, nous pouvons citer le P. Galtier (*De pœnitentia*, Rome, 1950, p. 533). Ce dernier donne deux raisons de sa prise de position : « Cette opinion, écrit-il, ne plaît guère :

Elle est contre la notion primitive des indulgences, notion que l'on retrouve chez tous les scolastiques et particulièrement chez S. Thomas : « Celui qui reçoit des indulgences, écrit le saint Docteur, n'est pas à proprement parler absous de la dette de peine, mais il reçoit ce qui lui permet d'acquitter cette dette » (*Suppl.*, q. 25, a. 1, ad 2 et 3).

Elle accorde à la concession de l'indulgence une efficacité *ex opere operato* plus vraie et plus grande que celle qu'on reconnaît à l'absolution sacramentelle. Celle-ci, en effet, remet, elle aussi, la dette de la peine temporelle, et cela *ex opere operato*, mais seulement en proportion des dispositions du pénitent. L'indulgence, en raison de ce qu'on affirme de sa nature, produirait la même remise, dans une mesure proportionnée, non aux dispositions du sujet, mais à la taxation accordée par celui qui la concède : par le fait même, dans l'opinion dont il est question, elle est censée agir plus réellement et plus efficacement *ex opere operato* dans l'âme que l'absolution sacramentelle, et l'évêque ou le Souverain Pontife, par le seul acte de sa volonté, enlèverait le lien imposé par Dieu lui-même, lien que, comme ministre du sacrement et en vertu même du sacrement, il n'a pu enlever.

b) Dans l'autre opinion, la formule *per modum absolutionis*, comprise en son sens historique, affirme que l'absolution ne concerne, à proprement parler, que la peine *ecclésiastique* imposée ou à imposer. Ce qui ne signifie nullement que l'indulgence soit, comme le prétendaient Luther, Baïus et les jansénistes du synode de Pistoie une *nuda remissio pœnæ canonicæ :* la rémission de la peine imposée par l'autorité ecclésiastique a toujours été considérée comme ayant une réelle valeur devant Dieu en vue d' « amortir » la dette due au péché. Aujourd'hui que les tarifs pénitentiels de jadis n'existent plus et que sont disparues les peines canoniques (évaluées en années, quarantaines, centaines de jours), la nature essentielle de l'indulgence ne peut plus être qu'une compensation (*solutio*) puisée dans le trésor public (de l'Eglise) pour les dettes de personnes privées, ce qui amène Billot à définir l'indulgence : « Une largesse (*largitio*) prise dans le commun trésor de l'Eglise et faite par un supérieur en vue d'éteindre la dette de peine temporelle, qui demeure encore après la

rémission du péché quant à la coulpe. » (*De Sacramentis*, t. II, Rome, 1922, p. 248) Le P. Galtier, s'inspirant de cette conception définit de son côté l'indulgence : « la rémission de la peine temporelle, valant *ex opere operato* devant Dieu, bien que non sacramentellement, par une légitime dispensation du trésor de l'Eglise » (*Op. cit.*, p. 524). Et, reprenant l'expression que nous avons traduite par « compensation » (*solutio*), il conclut (n. 615). « L'indulgence pour les vivants n'est pas *per modum absolutionis*, mais *per modum solutionis.* »

Ici, le professeur de dogme, affirmant que l'indulgence comporte « une absolution de la peine », est en accord avec de nombreux théologiens. Galtier cite Cajétan, Bellarmin (?), Suarez, Palmieri, Ch. Pesch, et nous pouvons ajouter Gihr. Mais il peut également adapter sa formule à la seconde opinion et voir dans l'indulgence une « solution » (compensation) de la peine, au sens de Galtier et de Billot. *In dubiis, libertas.*

III. — En avançant dans la controverse, nous trouvons des affirmations moins sûres. Et c'est, paraît-il, le professeur de morale qui les contresigne : « ce n'est pas l'indulgence, c'est l'acte d'amour parfait dont l'indulgence est l'occasion, qui remet la peine. En accordant une indulgence, l'Eglise ne fait que déclarer telle prière apte, par l'acte d'amour parfait qu'elle contient, à *mériter* la rémission de la peine. » Il semble que l'on confond ici la condition requise à la rémission de la peine avec la rémission elle-même, effet de l'indulgence. Tout d'abord, si c'était au seul acte d'amour parfait qu'il fallait attribuer la rémission de la peine, ce ne serait plus une rémission *ex opere operato*, mais *ex opere operantis.* Ensuite, la définition du Code, concession accordée par l'Eglise par mode d'absolution (ou de compensation) perdrait tout son sens. Enfin, et le professeur de dogme, le fait remarquer fort pertinemment, la doctrine du concile de Trente ne serait pas suffisamment sauvegardée.

Le professeur de morale voudrait cependant justifier son point de vue par la considération suivante : Si l'indulgence était l'absolution de la peine, « ce serait trop facile. On n'aurait qu'à « mener la vie » et, avant de mourir, se confesser et gagner une indulgence plénière. C'est un encouragement à la débauche. Non, les indulgences sont des *piæ illecebræ*, de pieuses ruses de l'Eglise pour faire prier ses fidèles, des prières contenant un *acte d'amour parfait.* C'est celui-ci qui efface, obtient la remise de la peine ». — Est-il besoin de faire remarquer l'exagération et la fausseté d'un tel argument ? En admettant qu'un pécheur, avant de mourir, fasse une excellente confession, exprime à Dieu les sentiments d'un amour parfait, est-ce à dire que l'indulgence plénière dont l'effet *ex opere operato* viendra s'adjoindre à l'effet *ex opere operantis* d'une contrition parfaite et à la justification sacramentelle aura été, pour ce pécheur pénitent, un encouragement à mal se conduire ? On pourrait en dire autant des pratiques pieuses qui nous laissent espérer la persévérance finale ; des sacrements eux-mêmes qui, reçus même seulement à l'article de la mort, peuvent ouvrir au plus grand criminel la porte du ciel ; de l'acte d'amour parfait lui-même dont l'efficacité, dans l'application de l'indulgence plénière, paraît si exclusive à notre moraliste. En réalité, celui-ci semble pour ainsi dire hypnotisé par ce préjugé que l'indulgence plénière, par le seul fait de son application, remettrait automatiquement toute la dette de peine encore due au péché pardonné. Mais n'est-ce pas lui qui, tout au début de la controverse, rappelait opportunément que le gain de l'indulgence plénière avait pour condition un amour de Dieu assez parfait pour enlever toute affection au péché véniel ?

D'ailleurs, s'il est certain que l'indulgence plénière pour les vivants a un effet infaillible, la mesure en laquelle est réalisé cet effet nous est inconnue :

> Quand on veut déterminer la valeur précise des indulgences, on entre dans le domaine de l'inconnu. Le tarif pénitentiel, d'après lequel on les concède, n'est plus qu'un souvenir historique ; en fait, les personnes qui gagnent aujourd'hui le plus d'indulgences sont celles qui autrefois auraient eu le moins de pénitences canoniques à accomplir, si même on avait pu leur en imposer. Puis, même au temps où il était en vigueur, ce tarif était-il adopté tel quel par Dieu ? que pouvait-il même signifier exactement en passant de ce monde dans l'au-delà, du temps à l'éternel ? Correspondait-il à des satisfactions, toujours égales quand elles avaient eu des durées semblables, ou la réparation n'était-elle pas proportionnée au zèle de chacun ? Les œuvres qu'on accomplissait en remplacement des peines imposées avaient-elles toujours la même efficacité rédemptrice, même quand elles étaient accomplies par des pénitents de ferveurs très dissemblables ? (E. Magnin, *op. cit.*, 1622).

Ces réflexions valent pour les indulgences, telles qu'on les conçoit aujourd'hui. Mais les incertitudes ne doivent pas voiler les certitudes acquises : l'utilité et l'efficacité des indulgences, et c'est ici que doit intervenir la doctrine promulguée au concile de Trente, doctrine qui, tout en affirmant le pouvoir de l'Eglise, laisse un vaste champ ouvert aux discussions théologiques.

IV. — Le concile de Trente rattache le pouvoir de conférer des indulgences aux textes de S. Matthieu, XVI, 19 ; XVIII, 18. (Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux ; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux) et de S. Jean, XX, 23. (Les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et retenus à qui vous les retiendrez). Par eux-mêmes ces textes indiquent déjà que l'Eglise possède plus que le pouvoir ou mieux la mission de *déclarer* une prière ou un acte religieux aptes à mériter la rémission de la peine, mais un pouvoir réel de *remettre* elle-même la peine due au péché, tout comme elle a le pouvoir de remettre le péché. Aussi le concile s'exprime-t-il en ces termes :

> Le pouvoir de conférer des indulgences ayant été accordé par Jésus-Christ à l'Eglise, qui déjà dans les temps les plus anciens a usé de ce pouvoir à elle divinement communiqué ; le saint concile enseigne et ordonne que l'usage des indulgences, très salutaire au peuple chrétien et approuvé par l'autorité des saints conciles, doit être conservé. Il frappe d'anathème tous ceux qui prétendent que les indulgences sont inutiles ou nient que l'Eglise ait le pouvoir de les accorder. (Denz.-Bann., 989).

Dans cette partie dogmatique, le concile affirme que le pouvoir d'accorder des indulgences a été conféré à l'Eglise par Jésus-Christ lui-même, ce pouvoir étant englobé dans le pouvoir plus général de lier et de délier, de remettre les péchés. Il rappelle que l'Eglise a usé de ce pouvoir divin dès les temps les plus anciens. Il déclare enfin, contre la prétention de Luther à ne reconnaître « dans les indulgences aucune vertu pour expier les peines que, pour nos péchés, nous devons à la justice divine » (prop. 19 condamnée par Léon X, Denz.-Bann., 759), que l'usage des indulgences, très salutaire au peuple chrétien, doit être conservé. Une formule aussi générale ne pouvait soulever d'objection. En conséquence, le concile frappe d'anathème tous ceux qui prétendent que les indulgences sont inutiles ou qui nient que l'Eglise ait le pouvoir de les accorder. Deux vérités sont donc de foi : 1° le pouvoir qu'a l'Eglise d'accorder des indulgences ; 2° l'utilité des indulgences.

Dans la controverse dont nous sommes l'écho, le professeur de dogme n'aurait donc pas tort de reprocher à son collègue le moraliste d'avancer des précisions qui ont une saveur d'hérésie, surtout si on les rapproche de la proposition luthérienne condamnée par Léon X. Quant aux deux façons dont notre professeur de dogme explique l'efficacité de l'indulgence, elles semblent bien coïncider avec les deux opinions rappelées plus haut : *per modum absolutionis* ou simplement *per modum solutionis*. Nous avons dit que la doctrine promulguée à Trente laissait un vaste champ ouvert aux discussions théologiques.

A. M.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Vocation sacerdotale : Recherche théologique. N° spécial, hors série, de la revue « Vocations sacerdotales et religieuses », 173 p., 6,50 NF. — Centre National des Vocations, Paris, 19, rue de Varenne-VII^e (C. c. p. 2262.80).

Un véritable volume que ce numéro spécial, et d'une rare qualité ! Il donne au problème de la vocation sacerdotale toutes ses dimensions doctrinales. Les « esquisses » de théologie qu'il nous propose constituent un ensemble non encore réalisé jusqu'ici. Qu'on en juge par la simple énumération des titres :

I. *Esquisse biblique*, avec « Le mystère de la Vocation dans la Bible » par le Centre lillois des Vocations et « La Vocation dans les Actes des Apôtres et les Epîtres pastorales » par le R. P. Spicq, O. P.

II. *Esquisse de théologie positive*, par M. l'abbé R. Izard, directeur du Centre National des Vocations, en deux parties : 1° L'ère des possessions tranquilles (I^{er} et XVI^e siècle) ; 2° l'époque des traités et des controverses (XVII^e-XX^e siècle).

III. *Esquisses de synthèses théologiques* avec « Pour une théologie de la vocation dans la théologie de l'Eglise » par S. Exc. Mgr Garrone, « Les médiations humaines dans la vocation » par M. le chan. Leclercq, et « Jalons pour une théologie de la vocation sacerdotale » par MM. M. Delabroye et R. Izard.

Le « climat » général de tous ces travaux est le même. Ne sont négligés ni l'aspect de « mystère » de toute vocation — c'est S. Exc. Mgr de Bazelaire qui le souligne dans l'avant-propos — ni le rôle des intermédiaires humains, ni surtout le sens de l'Eglise, dont on retrouve ici, au delà des controverses récentes, la ligne traditionnelle et dont il est dit : « c'est à Dieu qu'il s'agit de faire confiance à travers l'Eglise. »

Si cette « recherche théologique » remonte aux sources de la doctrine, elle n'en trace pas moins les grandes lignes d'une pastorale éclairée. On sent surtout ces amorces dans les jalons de synthèse posés par MM.. Delabroye et Izard, spécialement p. 156-161 ; des développements ultérieurs nous sont promis. On ne peut que s'en réjouir.

Quant à nous, qui annoncions un numéro spécial dans un tout récent article intitulé « Simples réflexions sur la pastorale des vocations sacerdotales » (cf. *Ami* du 21 avril 1960) [1], nous avons plaisir à constater une convergence fondamentale entre cet important travail et notre modeste étude. E. VAUTHIER.

Pierre DUFOYER et D^r LEFRANC. — **Aimer son mari.** — 192 p. (18 x 12), 5 NF. — Paris, Casterman, Centre médico-familial, 1960.

Pierre Dufoyer consacra toute sa vie au relèvement spirituel et moral de la famille. Ses ouvrages étendirent son rayonnement à nombre de foyers. P. Dufoyer (le R. P. Boigelot, S. J.) n'est plus, mais son œuvre perpétue son action personnelle. Dans le présent ouvrage qu'il écrivit en collaboration avec le D^r Lefranc, on retrouve une série de conseils appuyés sur une longue expérience, et donnés avec ce solide réalisme et parfois cette pointe d'humour qui faisaient le charme de ses livres ou revues.

« Ils croient que bien s'aimer au départ assure tout. Bien s'aimer au départ assure un bon début : rien de plus. Ils croient que s'aimer intensément assure à l'amour sa pérennité. Mais l'intensité d'une passion n'est jamais une garantie de sa durée. Ce n'est qu'un atout : encore faut-il savoir s'en servir... Il s'agit de passer d'un mariage à mobiles idéalistes à un mariage à motivations adultes » (p. 105-106 et 160).

« Aimer son mari » révèle aux jeunes épouses toutes les conditions d'un amour durable. Aimer son mari ! L'aimer de tout soi-même : corps, cœur et volonté. L'aimer toujours, et pas seulement au temps des fiançailles et de la lune de miel : telle est la réussite à atteindre. Attraits physiques, attrait du cœur, suffisent à faire flamber l'amour. Mais pour qu'il dure, il faut l'entretenir. Ce ne sont pas toujours les mêmes matériaux qui entretiennent le feu. Les premiers deviennent tisons et forment la cendre chaude qui favorise l'ignition durable. Instinct et attrait demeurent la cendre chaude ; mais cette cendre refroidira si l'on n'entretient pas sa ferveur. Il y a des conditions à observer pour que l'amour dure toujours ardent. Si on les néglige, il donnera plus de fumée que de chaleur, puis mourra.

Ce livre fera mieux comprendre toutes les conditions d'un bel amour.

Robert BOUDET. — **Sommes-nous libres d'avoir des enfants ?** — 152 p. (14 x 20), 6,90 NF. — Paris, Alsatia, 1959.

Est-il exact que, selon la belle expression d'Alfred Sauvy, l'enfant est l' « ami public n° 1 » ? La France compte-t-elle trop d'enfants ? Avant la guerre de 1939,

[1] Cet article paraît en tiré à part, avec l'importante bibliographie sur « le prêtre dans la littérature » par M. le chan. Donot. Un fasc. 16 p. sur 2 col., 0,50 NF. — A l'*Ami du Clergé*, Langres.

« la France était entraînée à une vitesse vertigineuse vers un déclin démographique qui n'avait d'équivalent nulle part au monde » (p. 18) ; elle a opéré un redressement. Mais son rajeunissement actuel est-il sa suprême chance ? Cela dépendra, en bonne partie, de la place que l'on voudra bien accorder à la famille dans la législation, dans les préoccupations, dans les mentalités. Que d'obstacles à nos libertés, de mettre au monde et d'élever des enfants ! Niveau de vie, logement, ne sont à la mesure ni d'un grand nombre de familles, ni des exigences de leur épanouissement. Les familles nombreuses vont-elles devenir des « objets de musée » ? La politique familiale paraît en léthargie, presque en régression. « Tout est différent, dans la politique sociale d'un Etat, selon la place que les familles sont appelées à y tenir » (p. 30). Nos libertés familiales sont encore menacées par l'abus de sciences, utiles en elles-mêmes, — sociologie, psychologie, — mais qui ne peuvent donner de raisons de vie à ceux que conditionnerait une société sans âme. Même si on se défend de le dire ouvertement, la liberté sexuelle est présentée comme un primat. Ainsi les « techniques de jouissance » sont recherchées, savourées, exploitées, aux dépens de tout ce qui est maîtrise de soi-même, don de soi aux autres, « vœu créateur » ou valeurs de création... La recherche éperdue d'une totale « connaissance » de l'autre ne risque-t-elle pas d'être un leurre ? Et que dire des dislocations de plus en plus fréquentes de mariages non préparés, d'unions sans idéal ? « Il faut aux enfants un minimum d'éducation ascétique... Il faut apprendre aux enfants le sens de l'honneur et de la grandeur. Il faut qu'ils sachent respecter ce qui est vrai, ce qui est beau, ce qui est noble, aussi bien que respecter les faibles, les infirmes, les vieillards, et... les enfants. Chaque enfant est « unique », il représente une pensée, une volonté de Dieu lui-même son créateur... pensée, volonté semblable à nulle autre » (p. 112-113).

Beaucoup d'opinions actuelles ou d'articles récents écrits sur ces questions sont analysés ici, avec la compétence que confèrent à l'auteur sa collaboration à diverses revues françaises et étrangères, et son expérience étendue de l'ensemble des problèmes familiaux.

J. MAC AVOY. — **Pour mieux aimer.** — 224 p. (18 x 12), 6 NF. — Paris, Bonne Presse, 1959.

Parmi les nombreux ouvrages sur ce sujet, voici un guide sûr, concis, qui a le mérite de présenter aux problèmes que pose aux époux le réalisme quotidien de leur amour, une réponse concrète qui s'inspire néanmoins toujours du point de vue supérieur de leur amour, de l'unique charité. Il a obtenu, dès les premiers mois de sa parution, un légitime succès. Il est le fruit d'une collaboration entre moralistes, médecins. foyers et mouvements de foyers. Toutes les questions essentielles et leurs difficultés, y compris la régulation des naissances, y sont clairement exposées. Certes, la question n'est pas simple. Au moins est-elle ici bien posée. Aimer le Christ ou aimer ma femme ou mon mari, ne sont pas contradictoires puisque le sacrement de mariage a cet effet admirable que le Christ m'invite à « aimer mon conjoint de tout mon cœur, sans rien diminuer de l'amour que j'ai pour le Seigneur... Le péché ne consistera pas à trop aimer. Le péché, ce sera, ou bien mal aimer, en prenant comme marque de notre amour ce qui au fond blesse l'amour ; ou bien le plus souvent, de ne pas assez aimer. Les péchés les plus fréquents dans le mariage, ce sont les péchés d'omission... La morale conjugale ne se réduit pas à ce qui touche la chasteté. Les époux pèchent bien plus souvent par égoïsme que par impureté : ne pas se gêner avec l'autre ; lui laisser faire toutes les corvées ; ne pas corriger les défauts que l'on a ; se refaire une vie de célibataire sans tenir compte des goûts de l'autre... L'Eglise n'est si sévère contre la fraude conjugale. que parce que frauder, c'est décapiter l'amour. »

Ce livre sera lu avec profit.

Louis CHAIGNE. — **Faim et soif de la justice. Emile Dognin.** — In-8, 158 p. + 1 photo hors texte, 18 NF. — Desclée de Brouwer, 1960.

Après le Père Plus, L. Chaigne reprend la biographie de cet apôtre du catholicisme social que fut Emile Dognin, un fabricant de tulle, né à Lyon en 1839, mort à Voiron en 1929. Mais en s'attachant à dégager la physionomie spirituelle de cette âme profondément chrétienne et assoiflée de justice sociale, l'auteur a mis l'accent sur l'essentiel. L'éducation hors série que reçut E. Dognin l'éveilla très jeune aux problèmes sociaux. Son père, fabricant de tulle, très lié aux milieux saint-simoniens, ne l'avait-il pas confié, à 14 ans, à un vieil ouvrier expérimenté qui lui apprit à aimer le peuple, avant de l'envoyer poursuivre ses études en Allemagne, où le jeune homme découvrit les initiatives des catholiques allemands en matière sociale ? La lecture de Le Play compléta cette formation. Associé à son père dès 1863, E. Dognin se révéla un patron dont l'idéalisme très élevé et l'enthousiasme franciscain se souciaient assez peu des contingences de ce monde, mais bien davantage du sort des ouvriers. Le biographe rappelle le rôle de ce grand patron dans la fondation, en 1887, puis dans le développement du premier syndicat chrétien, celui des employés de l'Union du Commerce et de l'Industrie organisé par le frère Hieron ; son rôle dans le développement de la presse catholique, et dans toutes sortes d'activités charitables. Il nous révèle encore les vertus familiales et les qualités d'éducateur de ce chrétien qui vit trois de ses filles devenir religieuses du Cénacle et l'un de ses fils devenir Jésuite. A lire ce livre attachant, le lecteur se convaincra, une fois de plus, que la vie intérieure est à la base de toute action sociale.

Dr Albert SCHALLE. — **La Cure Kneipp, celle des réussites,** version française par Etienne Victor NONCLERCQ. — In-8 de 888 p., 16 h.-t., 44 NF. — Paris, Alsatia, 1960.

Nous voudrions faire dans ce compte rendu, non pas seulement œuvre de renseignement ou de critique, mais bien, et avant tout, œuvre de charité. Kneipp et le kneippisme sont encore trop mal connus en France. De cela, deux guerres et l'entre-deux guerres sont surtout responsables ; elles ont aboli la mémoire, au détriment de tout un monde, en partie aujourd'hui disparu. Si le nom de Kneipp figure dans le *Nouveau Larousse* (en 2 vol.), il n'est même pas mentionné dans les 6 vol. du *Dictionnaire des connaissances religieuses* de Bricout!

L'abbé Sébastien Kneipp, fondateur d'une puissante thérapeutique, à laquelle des milliers d'êtres souffrants doivent d'avoir recouvré la santé, est mort le 17 juin 1897, après une existence extraordinairement féconde et bienfaisante de 76 années. Fils de pauvres tisserands bavarois, du village de Stefansried, Kneipp eut une enfance plutôt misérable, astreint qu'il était à de rudes travaux en même temps qu'à de dures privations. Et pourtant il n'avait qu'un désir : devenir prêtre. Mais, au lieu d'études, il lui fallait peiner durement sur le métier à tisser installé dans la cave de la maison paternelle.

Comment pourtant éluder l'appel intérieur ? A dix huit ans le jeune Sébastien trouve, après de longues recherches, dans l'abbé Merkle, un prêtre qui s'offre à lui donner des leçons et à le préparer au lycée. De

jour, pour subvenir à ses besoins, il accomplit de pénibles travaux de manœuvre, consacrant ses nuits à l'étude. A 23 ans, il entre au lycée de Dillingen où, en deux années, il prépare avec succès, l'examen de sortie. Ensuite il s'applique à l'étude de la théologie à Dillingen, et finalement à la Faculté de Munich.

Mais les fatigues, accompagnées des privations que l'on devine, l'ont épuisé au point qu'il est miné par la tuberculose. A Dillingen et à Munich, de nombreux médecins consultés finissent par le déclarer incurable. C'est alors qu'un hasard providentiel lui fait rencontrer et lire le petit livre de Jean-Sigismond Hahn (1674-1742), *De la puissance curative de l'eau froide*, où se trouve décrit tout un système de traitement par l'eau froide, de toutes les maladies, celles de poitrine comprises. « A trente ans, raconte-t-il lui-même, j'étais un condamné à mort auquel les soins les plus attentifs et presque deux cents visites d'un médecin compatissant ne pouvaient plus apporter le salut ». Grâce à l'hydrothérapie, mais après quelques années seulement et en s'appliquant à en renouveler et à en multiplier les méthodes, il redevenait un homme en parfaite santé.

De là pourtant à prôner au public l'hydrothérapie et à en fixer les méthodes, il y avait plus qu'un grand pas à franchir. C'est poussé par les circonstances que Kneipp se rendit à cette entreprise, devenue pour lui une mission. En 1886 il éditait *Ma Cure d'eau*, résumé de ses expériences vécues, après les multiples et longues étapes d'un apprentissage personnel, qui se marquèrent par l'emploi d'un simple seau d'eau froide, puis, premier progrès, d'un arrosoir, ensuite d'un tuyau à douches. Il professait dès lors que « qui se connaît aux douches est un maître dans le domaine médical. » Ce n'était pas là un vain mot. « Nombreux sont les gens, dit le Dr Schalle, qui croient facile de prescrire les applications d'eau les plus variées. Rien n'est plus faux et plus dangereux que cette idée. Il faut beaucoup d'étude, d'observation, de sage critique de soi-même. de zèle et d'expérience aussi, pour posséder l'hydrothérapie et spécialement le système Kneipp. » L'absence de ces conditions réunies peut conduire à de vraies catastrophes.

C'est que « l'essence de la maladie finalement nous est inconnue ». Nous nous trouvons déjà devant une énigme quand il s'agit de la guérison d'une simple plaie. « Des forces agissent, dont le secret ne nous sera pas révélé avant longtemps »... « La notion de maladie est toute relative. Il n'y a pas de frontière précise entre la santé et la maladie, mais seulement des transitions sinueuses et floues... Chaque individu vivant représente une unité qui n'a jamais existé auparavant et qui n'existera jamais plus... Ce qui rend si difficile la science médicale et l'art de guérir, c'est l'unicité de chaque maladie et de chaque malade... »

Nul doute, comme l'affirme le Dr Schalle, que des millions d'hommes se trouvent constamment en état de prédisposition à la maladie en raison d'un relatif empoisonnement de leurs tissus et de leur sang. Seul un nettoyage biologique pourrait contrecarrer la menace. « L'eau est et reste le moyen de guérison idéal, le remède souverain de toutes les maladies curables. Les paroles que prononça Kneipp le 4 décembre 1896 à la fin d'un exposé, ne manquaient ni d'à-propos ni de vérité : « Ce que l'eau ne guérit pas n'est proprement pas guérissable »... Mais il y a la méthode, la volonté, la technique, l'expérience et la sage mesure.

Les applications de la méthode Kneipp comprennent les lavages locaux ou généraux du corps, les applications et enveloppements, les bains partiels ou complets, les douches, les bains de vapeur, mais aussi les trésors trop négligés du monde des plantes médicinales.

Partant de ces données, le Dr Schalle a édifié, dans cet imposant volume, tout un traité de médecine, basé sur le kneippisme, mais rénové, complété et mis au point de la thérapeutique la plus récente. Divers chapitres sont consacrés à la cure Kneipp pour les maladies nerveuses d'abord, si variées et si complexes, depuis la neurasthénie, l'insomnie, la migraine, les névralgies, jusqu'à l'hystérie et aux maladies mentales, sans omettre zona, sciatique, épilepsie ni tabès. Selon la forte expression de l'auteur, la cure d'eau devient une « cure d'âme », car à tout instant le spirituel et le corporel réagissent l'un sur l'autre.

Si le fonctionnement de tous nos organes dépend de la bonne activité du cerveau, celui du cœur fait exception ; le cœur « possède en lui-même sa capacité de travail ». Il est l'organe essentiel de la vie et ses altérations retentissent sur toutes les autres fonctions. Or, professe le Dr Schalle, les maladies du cœur d'origine nerveuse « sont incontestablement curables dans presque tous les cas » et plus tôt on leur appliquera le traitement convenable, plus la guérison sera rapide et sure. Artériosclérose, hypertension, angine de poitrine sont justiciables des méthodes du kneippisme, comme l'ont démontré de nombreux succès. Il en va de même des maladies infectieuses, grippe, fièvre, paludisme, typhoïde, méningite, appendicite, pleurésie, tuberculose même. La première guerre mondiale a permis de faire, sur une grande échelle, l'heureuse expérience de la cure d'eau contre la tuberculose. « Les établissements de Wœrishofen, transformés en hôpitaux militaires, accueillirent pendant les années 1915 à 1919 plus de dix mille officiers et soldats aux poumons atteints. Les succès furent si grands — 95 % de guérisons — que la direction du service de santé de l'armée [allemande] multiplia les demandes d'hébergement, que l'on ne put satisfaire à cause du manque de place. »

D'autres imposants chapitres sont consacrés aux nombreuses maladies organiques, etc. Tout cet ensemble est complété par 150 pages intitulées « Mélanges » où sont à puiser de judicieux conseils sur maintes misères de la vie quotidienne, telles que les crampes, les maux de reins, les varices et phlébites, le rhume des foins, le froid persistant aux pieds, etc. Cinquante autres pages traitent des questions d'alimentation : vitamines, hormones, cures de fruits, etc. La guérison par les plantes n'est pas oubliée, mais on ne lui a fait qu'une place fort réduite si on la compare aux développements consacrés à l'hydrothérapie. En praticien éprouvé, l'auteur n'oublie pas d'indiquer la conduite à tenir en attendant l'arrivée du médecin. L'ouvrage se termine par 150 p. de précieuses tables alpabétiques.

Ce volume, pour répondre pleinement à sa destination, demande à ne pas être consulté hâtivement, en courant, mais à être lu posément et presque médité. L'appareil typographique ne tire pas l'œil. Les exposés sont ordonnés méthodiquement, uniformément. Ce n'est en rien le carnet des gens pressés. Ce n'est pas non plus le recueil de recettes infaillibles pour la préservation de la santé. Kneipp lui-même est mort d'un cancer et le Dr Schalle ne dissimule pas que le remède à ce mal redoutable est encore à trouver.

Gœthe, cherchant « ce qui manque à l'art médical », arrivait à cette conclusion imprévue qu'il faudrait être prêtre pour être parfait médecin. Or Kneipp était à la fois prêtre et médecin et ce livre perpétue son esprit et ses méthodes. P. F.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 24 maii 1960

G. Michel, *vic. gen.*

***Le gérant :* C. Gaildraud**

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)